VILLE DE
PARIS

BLEU CLIMAT 2022

Rapport annuel du Plan Climat de Paris

Délibération n° 2022DTEC40
adossée au vote du Budget Primitif 2023,
texte proposé au Conseil de Paris
du 13 au 16 décembre 2022.

Table des matières

ÉNERGIE 6
BÂTIMENTS 12
MOBILITÉ 16
URBANISME 20
DÉCHETS 24
ALIMENTATION 26
AIR 28
ADAPTATION 30
PLAIDOYER 36
FINANCE 38
MOBILISATION 40
INDEX 45
GLOSSAIRE 46

Escalier végétalisé, rue Rollin, 5e
© Frédéric Combeau

2004
2020

L'EMPREINTE CARBONE DE PARIS

émissions locales
4,7
millions de tonnes de CO_2e
générés localement
en 2020

empreinte carbone
17,1
millions de tonnes de CO_2e
générés par Paris
en 2020

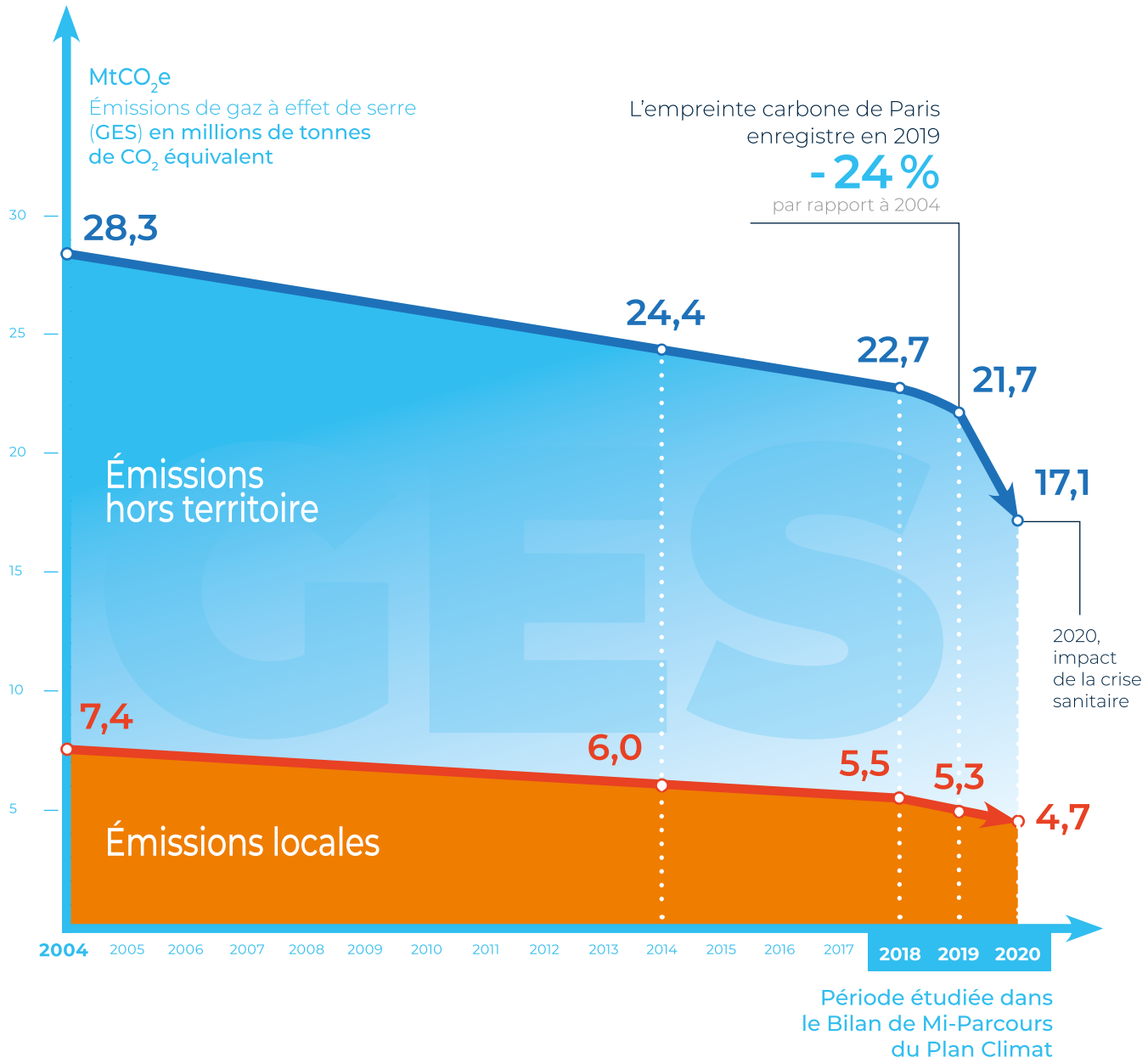

EN MARS 2018, le 3e opus du Plan Climat de Paris était adopté à l'unanimité du Conseil de Paris, poursuivant et amplifiant une démarche débutée en 2007.

Neuf ans après la première édition, la Ville de Paris a publié en 2021 l'actualisation du diagnostic de robustesse et vulnérabilité dans un contexte de bouleversements climatiques, en se basant sur les derniers modèles scientifiques des évolutions du climat. Cette même année, la Ville recevait le prix Climat des Nations unies pour sa vision de long terme et son engagement dans la lutte contre le changement climatique, et ouvrait l'Académie du Climat, un lieu pour s'informer, se former, échanger et agir ; et pour les scolaires, des parcours, des formations et des ateliers dans des espaces pédagogiques.

L'été 2022, deuxième été le plus chaud jamais enregistré dans l'Hexagone, relance l'alerte sur l'urgence d'agir face aux effets du changement climatique de plus en plus visibles, 2022 voit la préparation du Plan Climat de Paris actualisé qui devra être adopté courant 2024. Dans ce cadre, la publication du Bilan Mi-parcours détaille l'état d'avancement du programme d'actions et les tendances observées. Les trois quarts des actions inscrites dans le premier palier de mise en œuvre (2018-2020) ont bien été lancées et plus de la moitié ont d'ores et déjà atteint leur but. Les résultats de grands chantiers structurants pour la transition bas carbone de Paris (rénovation énergétique, végétalisation, incitation aux mobilités actives, etc.) sont visibles et transforment petit à petit le visage de Paris pour réduire ses émissions et adapter la capitale aux effets des changements climatiques en cours et à venir.

Le Bilan Mi-parcours révèle un bilan carbone 2020 bouleversé par la crise sanitaire qui a impacté tous les postes d'émissions de gaz à effet de serre. L'empreinte carbone de Paris s'établit ainsi à 17,1 millions de tonnes d'équivalent CO_2 ($MtCO_2e$), un niveau qui correspond, à titre illustratif, à la cible 2030 de la trajectoire de neutralité carbone parisienne. Cette forte baisse (-20 % par rapport à 2019 dans le contexte exceptionnel de ce choc exogène sans précédent) illustre la hauteur de la marche qu'il reste à gravir collectivement pour transformer radicalement nos sociétés et rester en ligne avec la trajectoire de neutralité carbone. Si le premier pallier de réduction des gaz à effet de serre est en passe d'être atteint (-24 % en 2019) et celui relatif aux énergies renouvelables est proche (21,1 % de consommation d'énergie d'origine renouvelable ou de récupération - EnR² - en 2020 et une production locale d'ENR² d'environ 7 % de la consommation d'énergie du territoire en 2019), l'objectif de réduction de la consommation énergétique reste un défi pour le territoire parisien. Le bilan énergétique du bâti parisien de l'année 2020 s'établit à 29,3 térawattheures (TWh), marquant ainsi un recul de 4 % par rapport à 2019 et de 13 % par rapport à 2004. Quant à la qualité de l'air, la recommandation de l'OMS (2005) en matière de qualité de l'air concernant les particules PM2.5 est toujours dépassée sur la quasi-totalité de la région Île-de-France en 2020. Toutefois, le bilan annuel d'Airparif 2020 met en évidence une baisse conséquente des niveaux de pollution pour le dioxyde d'azote (NO_2) et une baisse plus limitée pour les particules (PM10 et PM2.5), alors que les concentrations d'ozone (O_3) ont continué à augmenter.

La révision du Plan Climat ouvre un nouveau chapitre de l'action de Paris d'ici 2030. Elle est menée selon trois axes structurants : « ***Plus vite, plus local, plus juste*** » et la concertation entre septembre et décembre 2022 servira de base à la formulation d'un nouveau plan d'actions opérationnel.

Consultez l'Index en page 45

ÉNERGIE

Centrale solaire photovoltaïque, 7e
© Guillaume Bontemps

29,4 TWh
d'énergie consommée par les bâtiments sur le territoire parisien
en 2020

- 4 %
de consommation énergétique des bâtiments
avec 2019

20 %
de la consommation parisienne pour le bâti est d'origine renouvelable
en 2020

53,3 % d'EnR
dans le réseau de chaleur urbain
en 2020

575 GWh
consommés par les équipements publics
en 2020

23,5 % d'EnR
dans la consommation énergétique municipale
en 2020

100 GWh
d'électricité consommée par l'éclairage public
en 2020

Consommations énergétiques du bâti parisien

Exprimées en térawattheures (TWh) pour l'année 2020 :

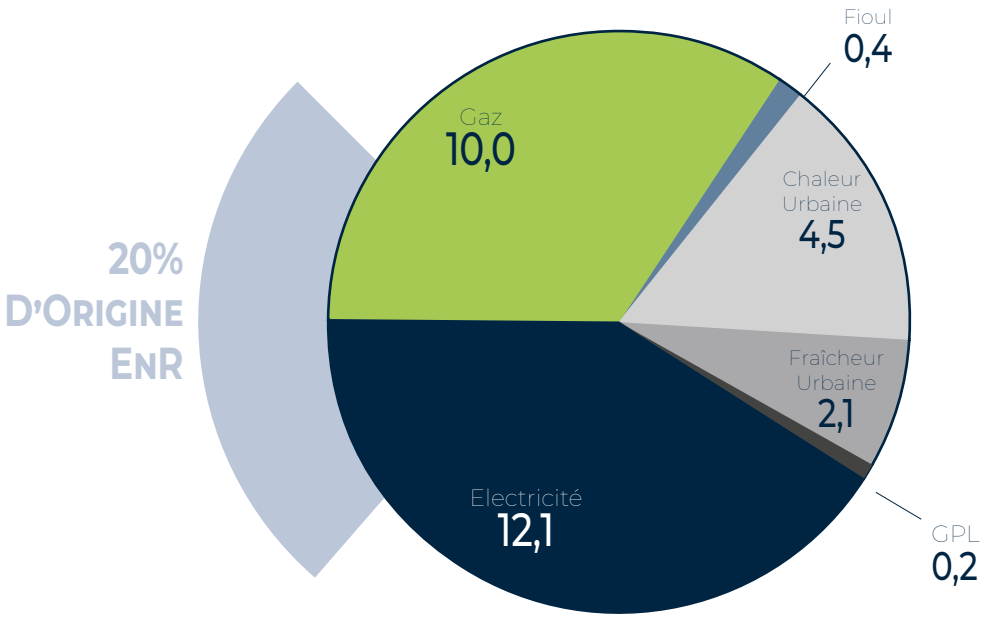

Bilan énergétique de l'administration parisienne en 2020

Consommation énergétique de l'administration découpée par type d'énergie et par usage :

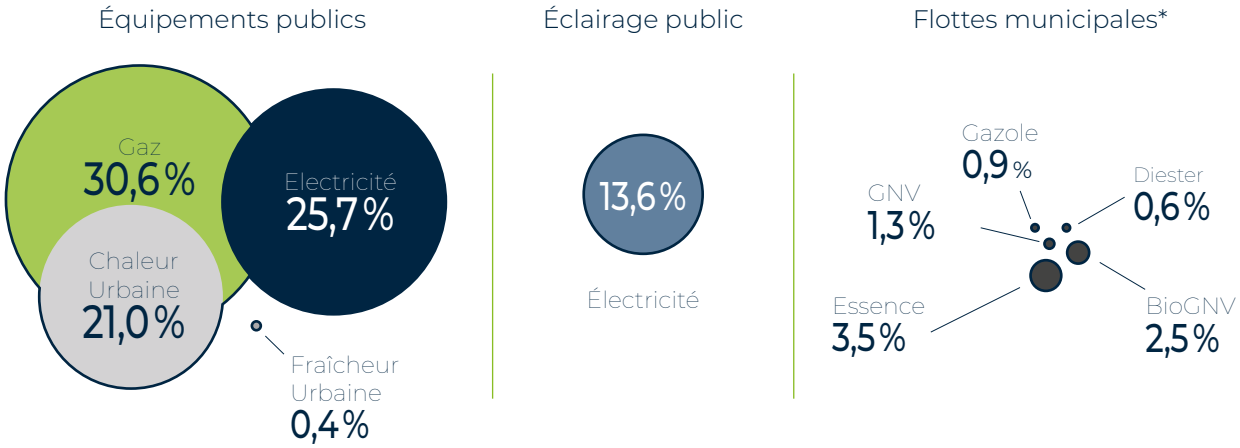

* La part électrique consommée par les véhicules municipaux est incluse dans les consommations du bâti.

La Maire de Paris a pris le 22 juillet 2022 un arrêté municipal imposant aux commerces climatisés de garder leurs portes fermées, afin de mettre un terme à une pratique défavorable dans le contexte d'urgence climatique et de crise de l'énergie.

Centrale solaire de la Halle Pajol, 18e
© Joséphine Brueder

Plan de sobriété parisien

FACE À UNE CRISE énergétique annoncée comme étant la plus importante depuis les années 1970, et l'augmentation des tarifs de l'énergie, la Ville de Paris agit en adoptant son plan de sobriété énergétique et faire face à cette nouvelle crise.

Le plan d'urgence parisien s'articule autour de trois premières mesures appliquées aux services municipaux : la baisse des températures dans tous les bâtiments de la Ville ; le chauffage des bâtiments administratifs pourrait être repoussé d'un mois selon la rigueur de l'hiver ; l'extinction plus précoce de l'éclairage ornemental. Les mesures de sobriété permettront d'atteindre 60 GWh d'économies d'énergie, soit pour le patrimoine de la Ville plus de 80 % de l'objectif visé de 10 % d'économie demandé au niveau national pour l'hiver 2022. Dans le même temps, la Ville prévoit une accélération de ses différents programmes pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et la production d'énergies renouvelables.

Signature de la charte ÉcoWatt

Porté par RTE et l'ADEME, Écowatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

La signature de cette charte a été votée au Conseil de Paris. La Ville de Paris souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité. Elle choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation d'actions spécifiques qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des bons gestes en matière de maîtrise de la consommation électrique.

Augmenter la production locale d'EnR

À horizon 2030, la consommation énergétique parisienne devra être issue à 45 % d'énergies renouvelables, dont 10 % produites localement.

Entre 2004 et 2020, la quantité d'ENR2 consommée sur le territoire a doublée, passant de 10 % à près de 22 % de la consommation totale, à la fois sous l'effet du développement des ENR locales et du verdissement du mix énergétique national. La Ville de Paris a conduit un état des lieux des installations EnR sur son territoire, 2 059 GWh étaient produits localement en 2019, soit environ 7 % de la consommation d'énergie du territoire.

Axe Seine Énergies Renouvelables

Lors de la séance du Conseil de Paris du mercredi 9 février 2022, la création de l'entente Axe Seine a été votée via la signature et l'approbation de sa convention collective.

La société d'économie mixte (SEM) « Axe Seine Énergie » est destinée à aider au développement de projets d'EnR de tout type sur le territoire de l'Axe Seine afin d'accélérer sa décarbonation. La SEM va appuyer les projets, les co-développer et créer des sociétés de projets pour chaque projet identifié dans laquelle elle sera actionnaire minoritaire. Avec un investissement initial de 8 millions et 40 millions d'euros prévu à terme, la SEM pourrait contribuer à mettre en place près de 400 millions d'euros de projets d'énergies renouvelables le long de l'Axe Seine.

Conférence sur le Plan de sobriété énergétique de la Ville

Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, la Ville de Paris a organisé le 19 novembre 2022 une conférence afin de mobiliser les acteurs économiques du territoire à prendre part à cette initiative afin de « passer l'hiver » mais plus largement d'accompagner ces acteurs dans la transition écologique.

Une cinquantaine de représentants de tous les secteurs étaient présents et ont mise en évidence leur volonté d'aller au-delà de -10 % d'économie d'énergie : LVMH, GL, BOUYGUES, LA POSTE, EIFFAGE, ACCOR, BNPP, JC DECAUX, ENEDIS, LES VEDETTES DE PARIS, LE MARRIOTT, LE GROUPE AUCHAN, VIPARIS, UNIBAIL, etc. Et les grandes fédérations et réseaux consulaires : MEDEF, CCI, CMA, GNI, UMIH, SYNHORCAT, SNEG, CONFÉDÉRATION DES COMMERÇANTS DE FRANCE (CDF), FÉDÉRATION DE LA HAUTE COUTURE et COMITÉ DES CHAMPS.

À cette occasion, la Ville a rappelé les consignes réglementaires qui s'applique à Paris en matière de chauffage, climatisation et éclairage notamment à l'approche des fêtes de fin d'année. L'actualisation du site Paris Commerce Énergie a été présentée ainsi que les coopérations en cours avec la CCI et l'OTCP pour accompagner les acteurs économiques sur le volet sobriété énergétique. Tous les participants partagent le constat d'un nécessaire meilleur accompagnement des acteurs et de mises en commun en particulier pour les plus petites structures. En partenariat avec les chambres consulaires, la Ville de Paris va initier une réflexion autour de la mise en place d'un guichet unique d'information pour mieux faire connaitre les aides disponibles.

Programme parisien de lutte contre la précarité énergétique

L'INSEE estime qu'environ 70 000 personnes se trouvent en situation de précarité énergétique à Paris, c'est-à-dire qu'elles ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins élémentaires énergétiques dans leur logement.

Le premier levier pour lutter tout à la fois contre la précarité et contre le changement climatique est la rénovation énergétique du bâti résidentiel. Néanmoins, ces actions sont longues à mettre en œuvre alors que l'impact des coûts de l'énergie est réel et immédiat pour beaucoup de ménages. Le Programme parisien de lutte contre la précarité énergétique couvrant la période 2022-2026 a été voté au Conseil de Paris en novembre 2021 et est décliné en 17 actions destinées principalement à diminuer le nombre de foyer en situation de précarité énergétique.

Il instaure un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Énergie (SLIME) qui servira à identifier les personnes qui ne sont pas encore connues ni accompagnées par les services sociaux. Il identifiera et formera les donneurs d'alerte en plus de recenser et vérifier les données sensibles telles que l'état du logement, la situation sociale des occupants ou leur état de santé pour ensuite leur proposer un accompagnement adapté dans la durée. Un objectif de 1 200 diagnostics est prévu en trois ans, le temps nécessaire pour que tous les dispositifs soient créés, rendus opérationnels et sécurisés à l'échelle de la collectivité.

Le 27 juin, l'Agence Parisienne du Climat (APC) a formé à la détection de la précarité énergétique les premières équipes de développement local qui seront chargées d'identifier, au plus près des immeubles, le réseau associatif capable de repérer les personnes en précarité énergétique. Une première phase de lancement destinée à recueillir les premiers retours terrain a été lancée en octobre pour un déploiement général à partir de 2024.

Le Programme accroît les dispositifs d'aides existantes par la création d'une aide financière dédiée aux petits travaux ou petits équipements afin de réduire les consommations d'énergie. L'aide moyenne est estimée entre 1 000 et 1 500 euros.

Enfin, le Programme met en place un Observatoire parisien de la précarité énergétique, qui sera opérationnel en début d'année 2023. Il permettra de disposer d'une meilleure connaissance de ce qu'est la précarité énergétique et des populations touchées sur le territoire parisien. Il appuiera l'action des politiques de la Ville contre la précarité énergétique.

Façades éclairées, 17e
© Joséphine Brueder

1,7 GWh
économisés
entre 2019 et 2020

58,3 GWh
économisés
par rapport à 2012
(objectif initial de 46 GWh)

38 %
d'économies d'énergie
réalisées en décembre 2020
par rapport à 2004

49 %
de réduction
des émissions de GES
depuis 2012

38 %
de réduction du flux
d'éclairage perdu vers le ciel
par rapport à 2004

Les nouveaux enjeux de l'éclairage public

Un premier marché a permis de réduire de 1,7 GWh la consommation énergétique de l'éclairage public en 2020 par rapport à 2019, passant de 98 GWh à 96,3 GWh. On note une réduction des émissions de GES de 49 % par rapport à 2012 dans ce secteur avec 58,3 GWh économisés pour un objectif contractuel initial de 46 GWh. Afin de poursuivre sa lancée, la Ville de Paris a attribué en octobre 2021 son nouveau Marché Global de Performance énergétique (MGP) pour une durée de 10 ans.

Les principaux enjeux concernent la réduction de la consommation énergétique, la préservation de la biodiversité, la rénovation du patrimoine ainsi que la fiabilisation des infrastructures et des équipements. Le gain énergétique prévu est de l'ordre de 30 % par an, soit 240 GWh d'économie cumulée sur les 10 années du marché, équivalent à trois années de consommation électrique actuelle de l'éclairage public de la Ville. Un schéma directeur d'aménagement lumière est prévu et va venir unifier la manière d'éclairer Paris. Il fixera le niveau d'éclairage de certaines rues avec des températures de couleur. 70 000 LED viendront remplacer les lumières énergivores tout en réduisant la lumière perdue. Pour les parisien·ne·s, l'objectif majeur est de réduire le nombre de pannes. Une équipe de suivi de travaux a également été créée et vient doubler l'effectif de la section de l'éclairage public. Ce marché constitue l'un des plus gros de la Ville avec plus de 704 millions d'euros engagés.

Berges de Seine, Rive Gauche,
© Jean-Baptiste Gurliat

Le réseau de froid de la Ville de Paris

Dans le but de développer le réseau de froid, le contrat de production et distribution de froid urbain a été renouvelé en fin d'année 2021, le nouveau concessionnaire Fraîcheur de Paris ayant pris l'exploitation totale le 4 avril 2022.

La Ville de Paris a retenu le groupe ENGIE et son partenaire, le groupe RATP, pour gérer son réseau de froid. Ce contrat, d'une durée de 20 ans fixe des objectifs au concessionnaire plus ambitieux que ceux du schéma directeur du réseau de froid voté en juillet 2019. En effet, la concession couvrira la production avec 20 nouvelles centrales, le stockage grâce à 10 installations construites, le transport et la distribution d'énergie frigorifique de la Ville. Avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 2,4 milliards d'euros sur toute la durée du contrat, le réseau, sera étendu de 158 km d'ici 2042 pour desservir de nouveaux clients et rafraîchir 2 300 bâtiments supplémentaires dont des écoles, des EHPAD et des hôpitaux dans tous les arrondissements de Paris. Le réseau sera alimenté par une électricité 100 % renouvelable et produite en France, près de 70 % de cette production étant assurée par quatre nouveaux parcs solaires dédiés. 5 000 m^2 de surfaces urbaines seront végétalisées telles que les sites de production et les rues lors des grands chantiers pour permettre une autre forme de rafraîchissement de Paris. Enfin, le développement du réseau de froid de la Ville de Paris assuré par Fraîcheur de Paris permettra d'éviter l'émission de 300 000 tonnes de CO_2 sur la durée de la concession et d'économiser 130 000 m^3 d'eau chaque année. À ce jour, ce sont 370 GWh/an d'énergie frigorifique, soit 6 millions de m^2 rafraîchis, qui sont distribués à 738 abonnés dans Paris et produits par 10 sites.

Eau de Paris se mobilise pour la production d'énergie renouvelable

Les 11 centrales photovoltaïques d'Eau de Paris ont produit 2 142 MWh d'électricité en 2021, soit l'équivalent de la consommation électrique d'un peu moins de 700 ménages français.

Cette production a été assurée à 80 % par la centrale en toiture du réservoir d'eau potable de L'Haÿ-les-Roses. De plus, Eau de Paris dispose d'une turbine hydroélectrique, en fonctionnement depuis les années 90, et qui a produit plus de 600 MWh en 2021, soit l'équivalent de la consommation électrique de 200 ménages français.

Eau de Paris exploite également une centrale de géothermie dans la nappe captive de l'Albien qui alimente en chaleur l'écoquartier Clichy-Batignolles. En 2021, la production s'élève à presque 15 000 MWh. L'ensemble de ses productions représentent en 2021 environ 16,4 % de la part d'énergie renouvelable par rapport à la consommation d'énergie d'Eau de Paris.

BÂTIMENTS

58 213
logements sociaux financés pour rénovation

Dont
3 921
logements
en 2021

34 859
logements privés accompagnés

Dont
12 759
logements
en 2021

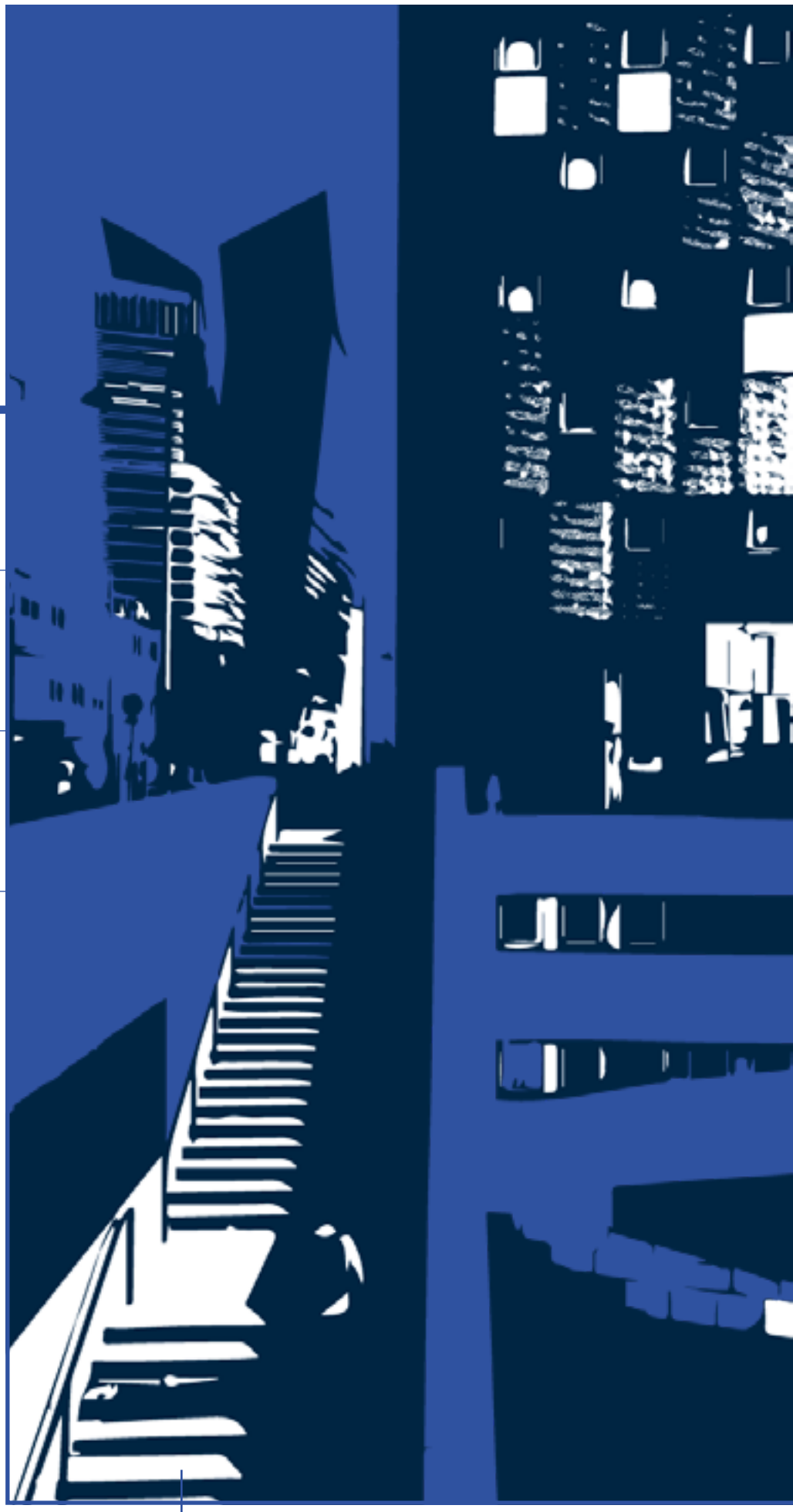

Les Tours Duo vues de la rue Watt, 13e,
© Jean-Baptiste Gurliat

Rénovation du logement social

DANS LE DOMAINE du logement social, la Ville de Paris a engagé avec les bailleurs sociaux depuis 12 ans un vaste programme de « rénovations Plan climat » afin de réduire les consommations énergétiques, adapter les bâtiments aux enjeux climatiques et améliorer le confort des occupants. La Ville s'est fixée pour objectif le cofinancement de la rénovation de 5 000 logements par an conformément au Plan Climat 2018, les performances cibles étant un gain énergétique moyen de 60 % et une consommation énergétique après travaux de 80 kWh/m²/an.

Depuis 2009, 23 991 logements ont été livrés et plus de 58 000 logements sociaux ont bénéficié d'aides financières de la ville (600 millions d'euros sur 2,4 milliards d'investissement) pour un gain de 54 % sur la consommation d'énergie et de 56 % sur les émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2021, 567 chantiers de logements sociaux ont été financés, dont 137 chantiers en cours.

La Ville et la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) ont réhabilité et transformé l'ancien bâtiment des douanes anciennement à usage d'entrepôts du Quai de Valmy (10e arrondissement), en 74 logements et commerces. Les travaux ont nécessité, entres autres, une restructuration complète du bâtiment, une isolation par l'intérieur de l'ensemble des murs et de la toiture, ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures. Les nouveaux logements bénéficient d'une certification ex-NF Habitat HQE (niveau très performant conforme aux objectifs du Plan Climat) et du label Effinergie Rénovation. Les travaux ont coûté 8,9 millions d'euros à la Ville et ont permis l'installation d'une ventilation performante et d'un chauffage au gaz collectif.

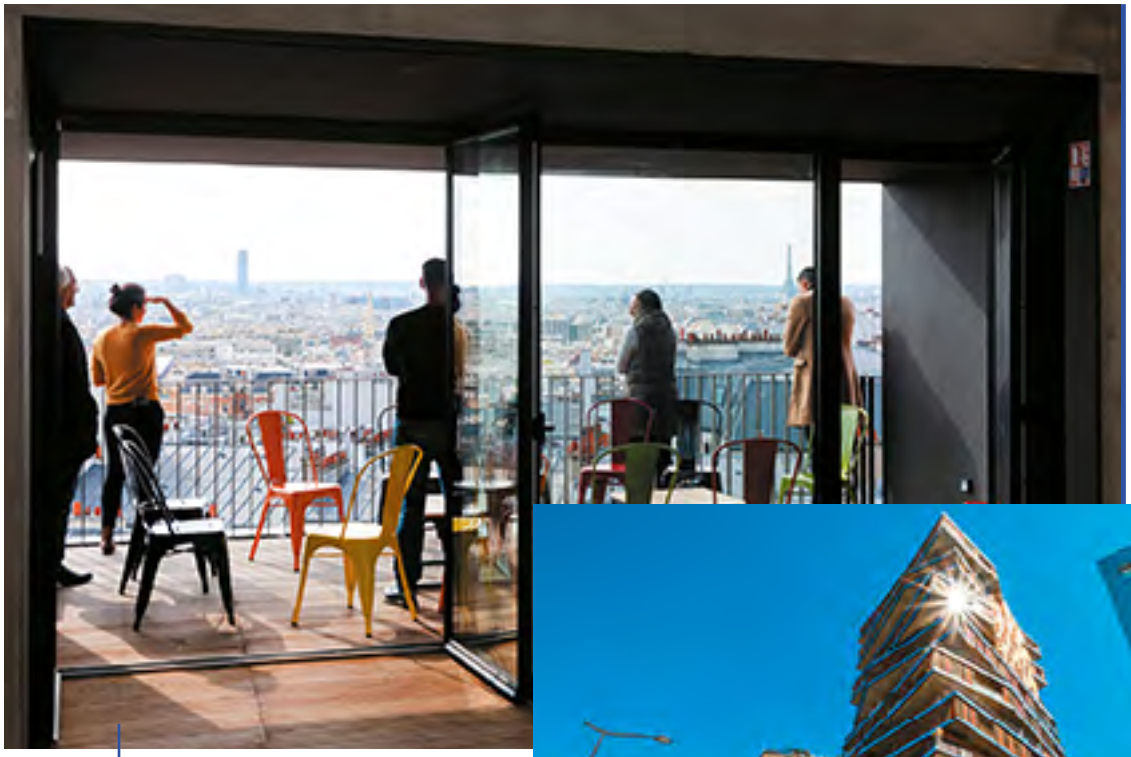

« Réinventer Paris » : terrain transformé en résidence étudiante de 24 chambres, 20e, © Jean-Baptiste Gurliat

Logements, avenue de France, 13e, © Clément Dorval

Immeubles rénovés

2 679 logements ont été livrés en 2021

Bailleurs sociaux	Adresse	arr.	Nombre de logements
ÉLOGIE SIEMP	85, rue Rambuteau	1er	21
PARIS HABITAT OPH	157, rue Saint-Martin	3e	37
RIVP	1, rue Charlemagne	4e	241
RIVP	15, rue Richer	9e	68
PARIS HABITAT OPH	192, rue Saint-Maur	10e	32
HABITAT SOCIAL FRANÇAIS	5, rue de Vaucouleurs	11e	50
HABITAT SOCIAL FRANÇAIS	30, rue du Moulin Joly	11e	12
ÉLOGIE SIEMP	15, rue des Nanettes	11e	79
IMMOBILIÈRE 3F SA D'HLM	26, rue Pétion	11e	19
SNL-PROLOG	59, rue de la Fontaine au Roi	11e	1
PARIS HABITAT OPH	105, rue de Reuilly	12e	545
RIVP	81, boulevard Soult	12e	17
PARIS HABITAT OPH	32, rue du Gabon	12e	106
ÉLOGIE SIEMP	110, rue de Bercy	12e	60
RIVP	1, allée Marc Chagall	13e	113
RIVP	8, rue Guyton de Morveau	13e	16
RIVP	9, rue Domrémy	13e	29
ÉLOGIE SIEMP	123, avenue de Choisy	13e	84
DOMAXIS	47, rue Jeanne d'Arc	13e	53
DOMAXIS	57, rue Clisson	13e	65
LERICHEMONT (HENEO)	5, passage Joanes	14e	27
ÉLOGIE SIEMP	63, rue de Lourmel	15e	24
DOMAXIS	47, rue Dutot	15e	127
ÉLOGIE SIEMP	39, rue Pouchet	17e	17
RIVP	9, impasse Milord	18e	59
ÉLOGIE SIEMP	24, place de la Chapelle	18e	15
RIVP	10, rue Barbanegre	19e	136
HABITAT SOCIAL FRANÇAIS	5, rue de l'Argonne	19e	74
IMMOBILIÈRE 3F SA D'HLM	11, rue Riquet	19e	167
PARIS HABITAT OPH	9, square de la Salamandre	20e	208
ÉLOGIE SIEMP	25, rue des Cascades	20e	120
IMMOBILIÈRE 3F SA D'HLM	11, rue Monte Cristo	20e	36
IMMOBILIÈRE 3F SA D'HLM	31, rue des Amandiers	20e	21

Éco-Rénovons Paris+, deux fois plus ambitieux

L'été 2022 lance une nouvelle étape dans le dispositif d'Éco-rénovons Paris avec des logements plus économes, plus confortables et plus durables.

Le dispositif, lancé en 2016 visait à encourager la rénovation énergétique des immeubles d'habitat privé avec deux grands objectifs : réduire leur impact environnemental et lutter contre la précarité énergétique. Ce premier plan a permis de faire bénéficier des aides à la rénovation énergétique plus 22 150 logements du parc privé. Il a permis la rénovation de 10 890 logements et a accompagné deux tiers des rénovations globales parisiennes soit 33 000 logements.

À la suite de ces résultats, la Ville poursuit et accélère la dynamique locale autour de la rénovation du parc privé et lance une deuxième édition du plan Éco-rénovons Paris. Ce dernier propose des aides et accompagnements gratuits des copropriétés privées pour qu'elles puissent s'engager dans la rénovation de leurs logements allant de la définition des besoins à la livraison des travaux. Une dimension « *adaptation au changement climatique* » vient s'ajouter aux projets de rénovation énergétique en intégrant des interventions globales à forte valeur environnementale (matériaux bio-sourcés, création d'îlots de fraicheur, utilisation d'énergie renouvelables, etc.). L'objectif de logements rénovés s'élève à 22 500 logements privés sur l'ensemble de la mandature, soit 2,5 fois plus que la première édition, et dispose d'un budget de 58 millions d'euros. Les propriétaires passeront par l'Agence Parisienne du Climat qui met à disposition des conseillers Éco-rénovons pour un accompagnement personnalisé.

Rénovation des piscines

Plusieurs Contrats de Performances Énergétiques (CPE) permettent aux piscines parisiennes les plus énergivores d'être plus sobre en consommation d'énergie.

La modernisation et la rénovation de 6 piscines parisiennes dans le cadre du Plan Climat se poursuivent en 2022. De nombreux équipements nautiques sont concernés : la piscine Roger le Gall (12e), les espaces extérieurs de la Butte aux Cailles (13e), la piscine Dauvin (18e), la piscine de Vallerey (20e), etc. Construite en 1924 pour accueillir les Jeux Olympiques, la piscine de Vallerey fait l'objet de travaux de rénovation dans le but de servir de site d'entraînement en 2024. Il s'agit d'un chantier exemplaire en matière de sobriété énergétique. La structure de la piscine accueillera une nouvelle charpente en bois. Réemploi oblige, les éléments de l'ancienne charpente seront réutilisés pour réaliser la signalétique du site et fabriquer des meubles, notamment la nouvelle banque d'accueil. Les travaux seront finalisés en novembre 2023.

Par ailleurs, la rénovation lourde de la piscine Pontoise (5e) sera poursuivie pour atteindre l'objectif de réduction de la consommation énergétique de 20 %, et celle de Château-Landon (10e) est engagée. Une nouvelle piscine est en construction dans le 18e (piscine Belliard) et une réflexion est lancée pour une autre dans le 13e (piscine Carpentier).

Les travaux, qui s'étendent sur 10 ans, ont pour objectif de réduire de 30 à 35 % les consommations énergétiques et en eau, ainsi qu'une réduction de 41 % des émissions de gaz à effet de serre.

CPE écoles

Les écoles parisiennes sont responsables d'un tiers de la consommation de l'ensemble des bâtiments publics et d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre.

Le Contrat de Performance Énergétique « Écoles » ambitionne de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre des écoles municipales de 40 %. Durant l'été 2022, 408 écoles et 70 collèges ont été concernés par des travaux.

1 094 km
de voies cyclables
en 2021*

- 53 %
de berlines et citadines
dans le parc municipal
(2004-2021)

47 %
de berlines et citadines
électriques et hybrides
fin 2021

* En comptant les pistes cyclables, voies réservées et voies à contre-sens cyclistes

Piste cyclable du boulevard Saint-Martin, 3e,
© Jean-Baptiste Gurliat

La flotte Municipale

Rationaliser l'usage des véhicules de la flotte des Transports Automobiles Municipaux

En 2021, le parc géré par la municipalité a diminué de 28 véhicules. Depuis 2004, le nombre des voitures citadines et berlines a réduit de 53 %, et aujourd'hui 47 % d'entre elles sont à motorisation électrique.

La flotte en 2021 se compose de 2 624 véhicules dont 438 citadines et berlines contre 2 652 dont 439 citadines et berlines en 2020. Entre 2008 et 2021, sur l'ensemble du parc de la Ville, intégrant les poids-lourds et les deux-roues motorisés, la réduction du nombre de véhicules est de 14,1 %.

Le programme de rationalisation s'accompagne également de formations des agents à l'éco-conduite afin de diminuer la consommation de carburants. Tous les conducteurs professionnels de poids lourds et de bennes, ainsi que les abonnés à l'auto-partage ont été formés.

« Dédiéselisation » du parc municipal

La dédiéselisation du parc se poursuit afin de participer à l'amélioration de la qualité de l'air en ville.

Fin 2012, la Ville de Paris disposait de 36 % de citadines et berlines diesel dans son parc. Depuis le 1er janvier 2015, il n'y a plus aucune motorisation diesel dans ces deux catégories de véhicules ainsi que pour les fourgonnettes.

Promenade sur les quais de Valmy, 10e,
© Joséphine Brueder

Le boulevard périphérique passe au vert

LA VILLE DE PARIS a enclenché la métamorphose de son périphérique depuis plus de 8 ans, afin de réduire la pollution pour l'ensemble de la Métropole et de permettre aux plus de 800 000 personnes qui habitent ou travaillent autour du périphérique d'avoir une meilleure qualité de vie.

En 2019, la Ville a créé les Ateliers du Périphérique, comme lieu de dialogue avec l'ensemble des territoires de la Métropole, ainsi que des représentants de l'État. Ce dialogue a permis de construire une vision partagée sur les objectifs d'évolution du boulevard périphérique en matière de déplacements, d'urbanisme et de création de nouveaux espaces végétalisés, dont le résultat et les orientations ont été présentés en mai 2022. Pour que ce travail se poursuive, une grande concertation – Le Carrefour des mobilités – a été organisée cet automne afin de rassembler tous les parties prenantes concernées.

Les transformations se dérouleront en plusieurs phases, avec des échéances à 2024 puis 2030. Afin de passer d'un « ceinture grise » à une « ceinture verte », la Ville souhaite végétaliser et renforcer la place de la nature en ville aux abords du périphérique, notamment par des plantations sur les talus et les délaissés urbains du périphérique.

Déjà 18 000 arbres ont été plantés entre 2020 et mai 2022 sur un objectif de 50 000 à 2024. À cet horizon, il est prévu une mise en place de la voie dédiée aux covoiturage/bus/ taxis à l'héritage des Jeux Olympiques et la transformation de 5 portes en places : porte de Clichy, porte de la Chapelle, porte Brancion, porte Maillot, porte Dauphine sur un total de 22 portes pour 2030. En 2022, on compte 4 places déjà livrées : porte Pouchet, porte des Lilas, porte de Vanves et porte de Pantin.

Le périphérique aujourd'hui

Airparif et Bruitparif ont réalisé en 2020 des campagnes de mesures de grande ampleur au niveau du périphérique. 130 000 riverains sont exposés à des niveaux de pollution au-dessus des valeurs limites de la directive européenne (40 microgrammes/m³).

Pollution de l'air			Nuisances sonores
34 % des émissions d'oxyde d'azote (NOx) de la capitale	**39 %** des particules PM10 de la capitale	**X 6** par rapport aux seuils fixés par l'OMS	**90 %** des sites testés subissent un dépassement de valeur

Un nouveau plan vélo pour un Paris 100 % cyclable

52 km
de coronapistes pérennisées

+ 130 km
de pistes cyclables sécurisées

+ 390 km
de doubles-sens cyclables

Le nouveau plan vélo 2021-2026 veut rendre Paris 100 % cyclable grâce à l'aménagement de nouvelles infrastructures, le développement massif de stationnement sécurisé et le renforcement de l'écosystème vélo. Il dispose d'un budget de 250 millions d'euros, soit 100 millions d'euros de plus que pour le précédent plan (2015-2020).

En 2021, Paris comptait plus de 1 000 kilomètres d'aménagements cyclables, dont plus de 300 kilomètres de pistes et 52 kilomètres de pistes provisoires réalisées à l'issue du premier confinement. Celles-ci seront intégralement pérennisées dans le cadre du nouveau plan vélo qui prévoit 180 kilomètres de nouvelles pistes sécurisées en plus. Il veut généraliser les doubles-sens cyclables et développer le maillage local avec 450 kilomètres d'ici la fin du mandat dont 60 kilomètres sont déjà réalisés. Le nouveau plan donne la priorité aux bus, aux tramways et aux vélos grâce à un système « d'ondes vertes » (réglage spécifique des feux tricolores).

Les compteurs de vélos ont enregistré une fréquentation des pistes cyclables en hausse de + 47 % en moyenne entre 2019 et 2020, et de + 22 % entre 2020 et 2021. Sur certains axes, la hausse entre 2019 et 2020 monte jusqu'à + 60 % et jusqu'à + 100 % sur la rue de Rivoli !

Une nouvelle stratégie de logistique urbaine

La crise sanitaire a dynamisé le secteur du e-commerce et des livraisons à domicile avec plus de 500 000 colis livrés chaque jour à Paris, ce qui affecte directement les espaces de livraison et la circulation. Afin d'amorcer des changements et répondre à ces évolutions, une nouvelle stratégie de logistique urbaine 2022-2026 est adoptée par la Ville de Paris. Cette stratégie a été élaborée en partenariat avec les acteurs privés et publics qui, au quotidien, œuvrent dans le domaine du transport de marchandises. Plus de 300 partenaires se sont mobilisés à l'occasion d'ateliers qui ont permis de partager un diagnostic, des enjeux et de définir des pistes d'action.

Les réflexions menées se sont organisées autour de six thématiques :

1. **Le foncier et l'immobilier logistique** avec un renforcement du maillage d'espaces de logistique urbaine à Paris ;
2. **Le partage de l'espace public** avec la création de mille zones de livraisons supplémentaires et un contrôle accru pour en assurer un meilleur respect ;
3. **Les conditions sociales de travail de la profession de livreur** avec le développement de la Maison des coursiers ;
4. **Les nouveaux modèles à inventer pour favoriser l'offre de proximité** et diminuer les achats en ligne ;
5. **Le transport des matériaux et déchets de chantiers.** Les flux logistiques doivent être concentrés et optimisés pour diminuer les nuisances des plus grands chantiers ;
6. **La transition écologique du transport des marchandises avec la refonte des aides de la Ville en faveur des professionnels** pour une logistique moins polluante et plus silencieuse.

500 000
colis livrés
chaque jour à Paris

9 000
places de livraison
parisiennes

244 %
de croissance
du chiffre d'affaires du e-commerce
en France
entre 2010 et 2019

1/4
des mouvements de marchandises en IDF ont lieu dans Paris
pour 1 % des surfaces immobilières dédiées à la logistique

25 %
des émissions de CO_2 à Paris sont liées au transport de marchandises

Livraison fluviale ,
© Clément Dorval

Axe Seine : développer une logistique urbaine fluviale et décarbonée

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour expérimenter de nouvelles façons de desservir la zone et plus globalement de développer une logistique urbaine fluviale et décarbonée en vallée de la Seine a été lancé en avril 2022, et sera prolongé en fin d'année 2022 par des Appels à Projets qui viseront à mettre en place de façon opérationnelle les projets sélectionnés.

Les trois espaces métropolitains s'engagent de manière commune et coordonnée pour accompagner le développement économique durable de ce vaste espace en replaçant le fleuve au cœur des projets de la vallée de la Seine. L'AMI s'adresse à toutes les entreprises impliquées ou intéressées par la logistique urbaine fluviale et la logistique décarbonée du dernier kilomètre.

Le fret fluvial en développement

Le fret fluvial est un mode de transport encouragé par la Ville de Paris dans le cadre de sa nouvelle stratégie de logistique urbaine.

L'entreprise de livraison urbaine Fludis utilise depuis quelques années un bateau électrique, permettant de livrer 1 500 colis par jour grâce à sa flotte de vélos cargo. Les marchandises sont classées par arrondissement sur les deux niveaux inférieurs du navire permettant de desservir la capitale stratégiquement par le fleuve. La traversée de Paris en bateau depuis le quai d'Austerlitz ne prend que 30 minutes et évite de nombreux déplacements en camion dans la capitale. Le fret fluvial consomme 5 fois moins de carburant que le transport routier et émet 2,5 fois moins de CO_2 à la tonne transportée.

• 2022 •

1. début avril
Publication de l'AMI

2. d'avril à juin
Phase de candidature

3. de juin à septembre
Analyse des candidatures et sélection des lauréats

4. septembre
Publication des lauréats

5. automne
Lancement des appels à projets

URBANISME

Végétalisation du Boulevard Périphérique
© Céline Orsingher / APUR

617
logements
livrés en 2021

152 134 m²
de bâtiments tertiaires
livrés en 2021

3 103 m²
d'équipement public
livrés en 2021

15 207 m²
d'espaces verts
livrés en 2021

Toutes opérations confondues

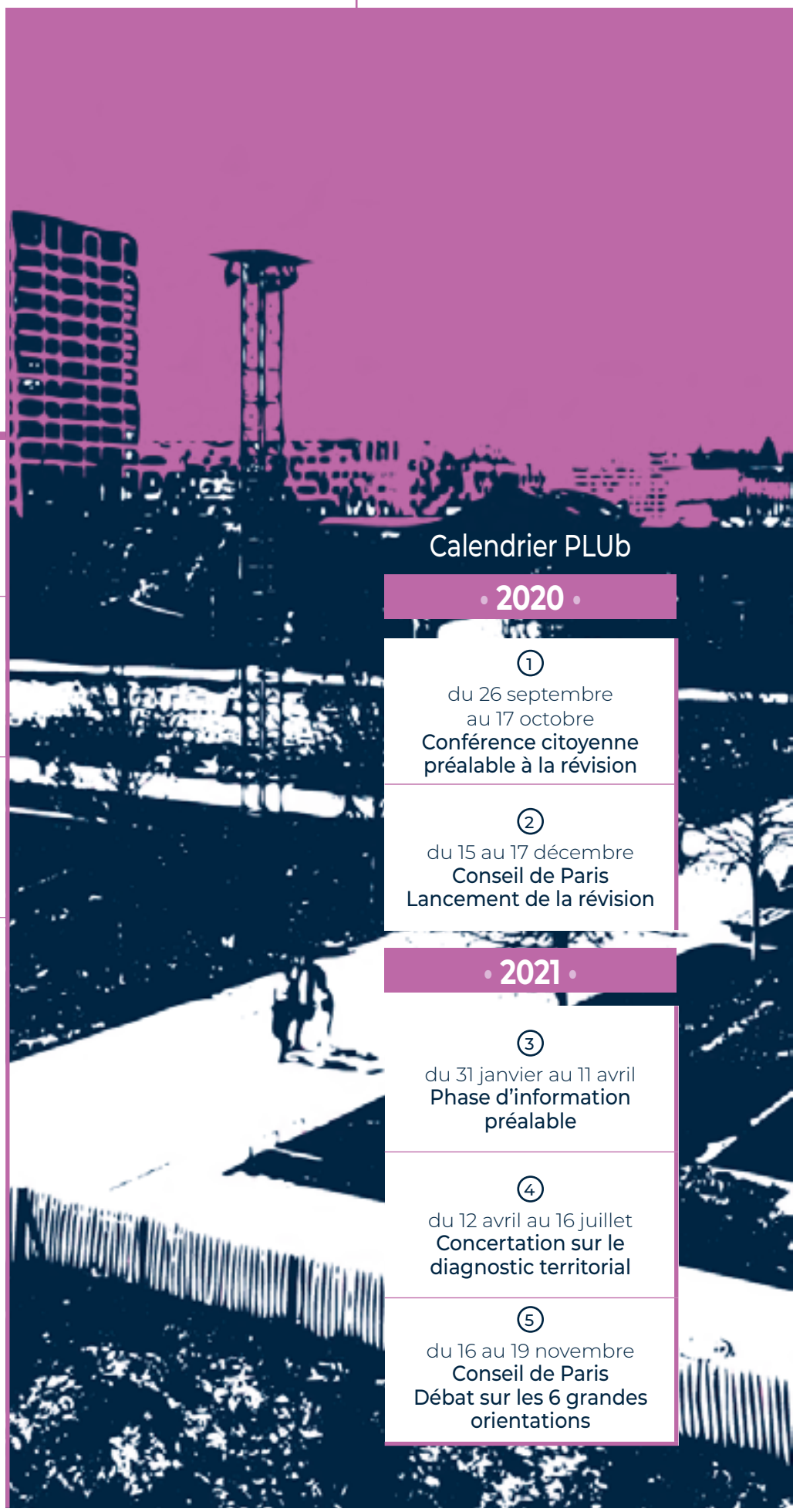

Calendrier PLUb

2020

① du 26 septembre au 17 octobre
Conférence citoyenne préalable à la révision

② du 15 au 17 décembre
Conseil de Paris
Lancement de la révision

2021

③ du 31 janvier au 11 avril
Phase d'information préalable

④ du 12 avril au 16 juillet
Concertation sur le diagnostic territorial

⑤ du 16 au 19 novembre
Conseil de Paris
Débat sur les 6 grandes orientations

Végétalisation du Boulevard Périphérique
© Céline Orsingher / APUR

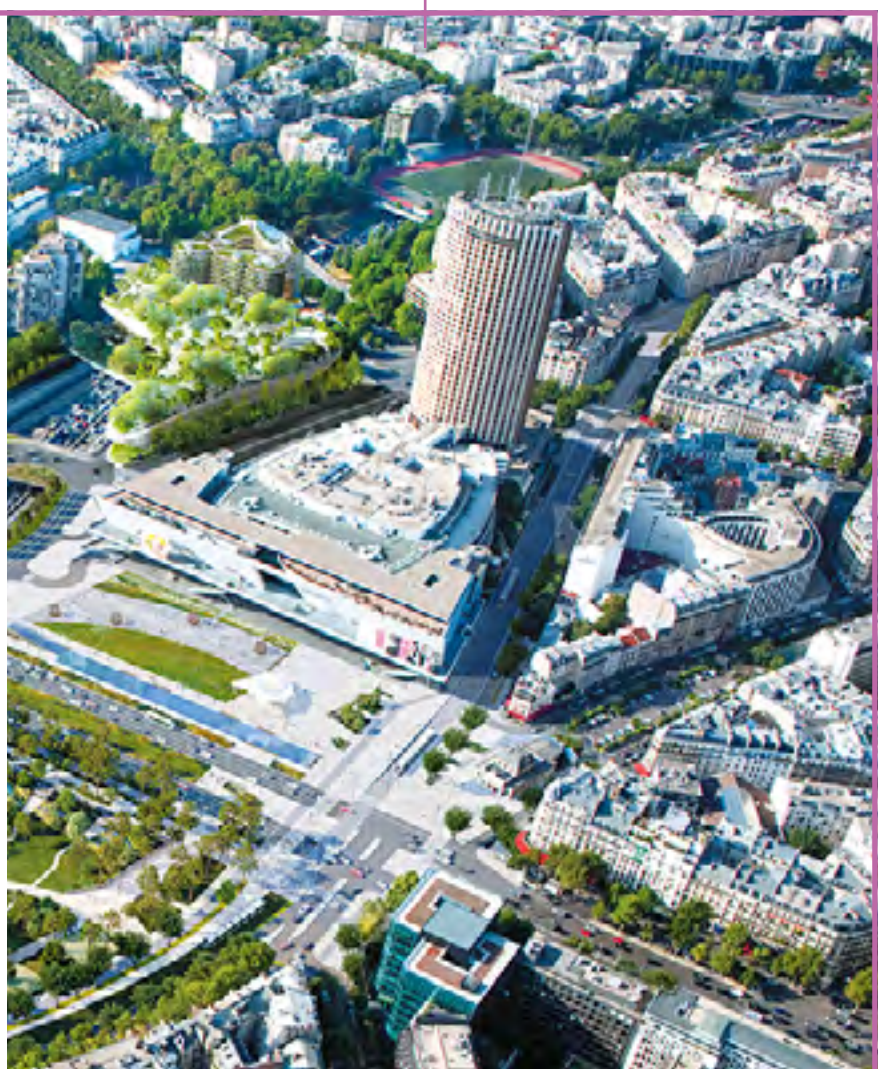

• 2022 •

⑥
du 21 janvier au 1er avril
Concertation sur les grandes orientations du PADD

⑦
du 5 septembre au 4 novembre
Concertation sur le règlement et les orientations d'aménagement programmées

• 2023 •

⑧
début 2023
Conseil de Paris Arrêt du projet

⑤
mi-2023
Enquête publique

Vers un PLU Bioclimatique

LE PLAN LOCAL D'URBANISME définit les grandes orientations d'aménagement et réglemente toutes les constructions de la ville. Sa révision est nécessaire pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes de la population en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie. Le caractère bioclimatique du futur plan local d'urbanisme renvoie à un mode de conception architectural qui s'appuie sur le site et l'environnement du projet pour obtenir des conditions optimales de qualité de vie et de confort, dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la biosphère. L'ensemble des règles du futur PLUb devra donc respecter les orientations établies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les grandes orientations de l'urbanisme pour la ville de demain.

Des ateliers de formation aux enjeux du PADD et 17 réunions publiques ont été organisés pour aider les Parisien·ne·s et groupements publics à se prononcer sur 9 grandes orientations dont la réduction de l'empreinte carbone pour atteindre la neutralité en 2050, ou encore sur la place de la nature en ville pour renforcer la résilience de Paris.

À l'issue de la concertation, 15 647 avis ont été enregistrés grâce au déploiement de différents dispositifs de concertation et à la plateforme idee.paris, ils montrent une forte adhésion de principe aux grandes orientations du PADD et prioritairement celles de l'axe 1 « une ville en transition vertueuse et résiliente » - qui ont fait l'objet d'un tiers des contributions - suivies par l'orientation « logement pour tou·te·s ». Les attentes ont été exprimées en nombre pour la phase réglementaire et la mise en œuvre du PLU bioclimatique. Pour la dernière phase de concertation qui a eu lieu du 5 septembre au 4 novembre 2022, les parisien·ne·s ont pu s'exprimer sur l'avant-projet des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et de Règlement, document de mise en pratique du PADD, à l'échelle du quartier et de la rue.

Mare du parc Martin Luther-King, 17e,
© Guillaume Bontemps

Une Charte pour un aménagement durable et inclusif

9 % de la surface de Paris (hors bois) est en renouvellement urbain. Un travail collaboratif avec les trois aménageurs de la Ville a été mené dès 2019 pour élaborer des indicateurs de performance environnementale des opérations d'aménagement. Des séminaires de l'aménagement ont été organisés dès le 4 novembre 2020 sur des sujets aussi variés que les rez-de-chaussée commerciaux, la prise en compte des arbres et de la nature, l'esthétique de la transition écologique ou la santé dans les opérations d'aménagement.

La Charte pour un aménagement durable et inclusif, adoptée en mars 2022, comporte 101 engagements, 6 annonces, 4 chapitres et 16 sous-chapitres : un canevas inspirant qui synthétise à la fois les objectifs que suit la Ville et les engagements des aménageurs. Parmi les engagements climatiques, des bilans GES seront systématiques dans les opérations d'aménagement pour favoriser le réemploi et les matériaux biosourcés dans la construction ainsi que la rénovation énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Des indicateurs verts seront développés pour exprimer les performances des opérations d'aménagements en termes de biodiversité en améliorant la surface d'espaces verts publics, en adoptant des pratiques de gestion durable des surfaces plantés ou encore en renforçant l'agriculture urbaine. Enfin, les futurs quartiers deviendront des lieux de fraicheur en les adaptant aux évolutions climatiques : dispositifs de rafraîchissement, utilisation de matériaux clairs et absorbants, etc.

« Réinventer Paris » s'attaque aux bureaux vacants pour les convertir en logements

Avec « Réinventer Paris #3, transformer les bureaux vacants en logements », la Ville de Paris ambitionne d'engager un partenariat étroit avec les propriétaires privés et les opérateurs afin de faciliter la réalisation de projets innovants et démonstrateurs de la nouvelle façon de construire à Paris, en lien avec les orientations du futur Plan local d'urbanisme (PLU) bioclimatique.

Sur les six premiers sites, l'appel à projets permettra de créer environ 22 500 m² de logements dont environ 15 800 m² de logements sociaux. Les candidat·e·s devront prendre connaissance du Pacte pour la construction parisienne déclinant des objectifs environnementaux à respecter. Parmi ceux-ci : limiter l'imperméabilisation des sols et maintenir la biodiversité du site ; végétaliser et créer des îlots de fraicheur ; restructurer plutôt que de démolir ; réemployer au lieu de jeter ; développer la sobriété énergétique et bas carbone sur les projets ; enfin favoriser un chantier optimal, qualitatif, à faible impact sur son environnement et créateur d'opportunités économiques pour une ville à haut niveau d'exigence environnementale.

Bercy-Charenton, un quartier résilient

Face au changement climatique et à la demande des habitants, le quartier Bercy-Charenton, couvrant environ 70 hectares du 12e arrondissement, se transforme pour laisser place à la nature, au réemploi et à la sobriété.

Le 21 avril 2022, six grandes orientations ont été présentées pour réorienter le projet d'aménagement datant initialement de 2009 :

1. « **Un quartier à l'écoute des usages** » qui favorise la participation citoyenne ;
2. « **Un quartier en harmonie avec le vivant** » qui accorde davantage de place à la biodiversité ;
3. « **Un quartier sobre et plus économe en ressources** » qui réutilise le patrimoine existant et s'appuie sur l'économie circulaire ;
4. « **Un quartier accueillant et inclusif** » qui construit des logements sociaux et soutient le commerce local et solidaire ;
5. « **Un quartier attentif à la santé des habitants** » qui lutte contre les nuisances et améliore la qualité de vie ;
6. « **Un quartier évolutif** » qui pourra se transformer dans le temps.

Une concertation publique a été organisée jusqu'en octobre 2022 dans le but de débattre des nouvelles orientations et de leur mise en œuvre dans le quartier de Bercy-Charenton. À la suite du bilan de concertation, les dossiers d'études sont mis en forme puis soumis à une participation publique par voie électronique pour permettre l'approbation d'un dossier de création modifié début 2024 et viser ainsi un démarrage opérationnel à l'horizon 2025.

Embellir votre quartier

La démarche « *Embellir votre quartier* » s'inscrit dans le Manifeste pour la beauté et a pour but de transformer l'espace du territoire parisien. Pour ce faire, Paris a été découpé en 80 quartiers d'environ 30 000 habitants chacun et chaque mairie a choisi un quartier prioritaire pour démarrer, soit 17 au total.

Les 17 quartiers ont fait l'objet de premières concertations avant le lancement de travaux d'aménagement. Cette nouvelle méthode concentre sur une même période l'ensemble des transformations d'un quartier afin de mieux organiser les travaux dans les rues de Paris. Elle permettra de décliner de façon coordonnée les objectifs forts de végétalisation, de création de zones piétonnes, de pistes cyclables, de mobiliers adaptés aux nouveaux usages.

Neuf nouveaux quartiers sont entrés en phase de concertation en 2022 pour 4 à 6 mois au sein des mairies d'arrondissement et en ligne sur idee.paris pour que les habitants de ces quartiers donnent leur avis sur les travaux à réaliser (végétalisation, pistes cyclables, accessibilité, plan de circulation, piétonisation, etc.).

Pour leur donner un avis éclairé, un diagnostic du fonctionnement actuel du quartier est mis à leur disposition. Un plan d'investissement des travaux votés sera ensuite établi et un planning pour regrouper des travaux sera proposé dans l'année qui suit.

DÉCHETS

Collecte Rue d'Alsace, 10e,
© Joséphine Brueder

75 %
des marchés publics municipaux interdisent les Plastiques à Usage Unique (PUU)
en 2021

928 353
tonnes de déchets ménagers
en 2021

92 418
tonnes de déchets emballages multi-matériaux
collectés en 2021

66 849
tonnes de déchets emballage verre
collectés en 2021

2 970
tonnes de bio-déchets
collectés en 2021
(périmètre DMA)

425 kg/an
de déchets ménagers par habitant en 2021

1 009
composteurs collectifs installés fin 2021

13
territoires zéro déchet
en 2022

361
stations Trilib' posées
fin 2022

Territoires zéro déchets, premier bilan

Après la rue de Paradis (10e) en 2019, la démarche zéro déchet se poursuit dans de nouveaux quartiers et rues : ce sont aujourd'hui 13 territoires zéro déchet qui sont répartis dans Paris.

Ces territoires proposent des actions dans les écoles afin de lutter contre le gaspillage alimentaire mais sensibilisent aussi les riverains au réemploi et au tri, des alternatives au plastique à usage unique et une valorisation de déchets alimentaires sont trouvées chez les commerçants. Ces territoires possèdent également des équipements de tri et de collecte des déchets renforcés comme les stations Trilib' (271 sur tout le territoire en 2021).

Objectif sortie du Plastique à usage unique

APRÈS une première conférence en novembre 2019 regroupant plus de 170 partenaires pour identifier les freins et les solutions pour se passer du plastique à unique, mars 2021 a vu l'annonce d'un plan de sortie du plastique à usage unique déterminants 6 axes stratégiques et 29 actions prioritaires, dont 8 livrables pour 2024.

Un diagnostic préalable complet de l'utilisation du plastique sur le territoire de la Ville a confirmé l'enjeu environnemental lié aux PUU et les cinq filières au cœur de la transformation. Une conférence « 2024, Paris sans plastique à usage unique » s'est tenue le mercredi 5 octobre 2022. Une matinée riche en témoignages et partages de bonnes pratiques autour de quatre tables rondes. La visite de 10 sites démonstrateurs zéro plastiques l'après-midi a permis de mesurer les actions déjà engagées et ce qu'il reste à renforcer. Pour une administration exemplaire et sans plastique à usage unique en 2024, la Ville a édité un guide composé de fiches pratiques indiquant comment, dans chaque filière et situation, trouver une solution pour sortir du plastique à usage unique. Un travail est mené par la Ville auprès des services de la petite enfance pour mettre fin à l'usage des emballages, jouets, vaisselles et ustensiles de cuisine en plastique, au profit de l'inox, du bois ou du verre, tant que possible réutilisables ; avec pour objectif la suppression des perturbateurs endocriniens dans ses établissements d'accueil des 0-3 ans d'ici 2026. La sortie du plastique à usage unique est l'un des axes phares du programme de « Transformations olympiques » de la Ville pour l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Vingt mesures concrètes ont été identifiées pour laisser un héritage utile aux Parisien·ne·s dans la perspective de Jeux plus sobres et plus durables. La sortie du plastique à usage unique (PUU) à horizon 2024 à Paris constitue la première d'entre elles. Le déploiement des alternatives au PUU pour la filière « événementiel sportif » a d'ores-et-déjà été amorcé pour sensibiliser, équiper et expérimenter des pratiques tels que les nudges sur différents évènements sportifs.

Trilib'

À Paris, près d'un immeuble sur cinq ne dispose pas de bac jaune et/ou blanc pour le tri, le plus souvent faute de place.

Ces bacs de tri, installés au plus proches des habitations et accessibles 24h/24 permettent de collecter plus et mieux, notamment le verre, les emballages en plastique et en métal, les papiers et les cartons. Expérimentées dans quatre arrondissements parisiens depuis 2017, les stations Trilib' ont montré leur efficacité et il a été décidé de les pérenniser et de les déployer pour assurer un maillage du territoire parisien. Aujourd'hui, c'est plus de 350 stations qui sont réparties dans la capitale. À terme, près de 1 000 de ces conteneurs de tri de proximité seront installés.

« Ici, je choisis l'eau de Paris »

Eau de Paris a lancé en septembre 2021 son opération « Ici, je choisis l'eau de Paris », menée en lien avec la politique de sortie du plastique à usage unique portée par la Ville de Paris dans la perspective des JOP Paris 2024. En 2022, un réseau de 600 commerces parisiens (restaurants, cafés, fleuristes, coiffeurs, etc.) offre aux passants la possibilité de recharger leur gourde gratuitement. Tous ces commerces sont localisés sur une carte pour permettre au public d'identifier rapidement les établissements partenaires proches.

Eau de Paris publie son livre blanc « Objectif : zéro bouteille plastique »

Eau de Paris a publié en juillet 2022 son livre blanc « Objectif : zéro bouteille plastique », à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, qui fait le bilan des actions engagées contre la pollution plastique, aux côtés d'une trentaine d'acteurs publics et privés. À travers les expérimentations, menées entre 2019 et 2021 et détaillées dans le livre blanc, ce sont déjà plus de 800 000 bouteilles en plastique qui ont pu être évitées.

ALIMENTATION

Terrasse d'un restaurant dédié à l'alimentation durable,
© Guillaume Bontemps

53,1 %
d'alimentation durable dans les cantines collectives
en 2021

46,2 %
issue de l'agriculture biologique dans la restauration collective
en 2021

Biodéchets en cuisine,
© Joséphine Brueder

Nouveau Plan Alimentation Durable

FACE aux enjeux sociaux, environnementaux et de santé publique, la Ville de Paris - avec ses 30 millions de repas servis chaque année dans la restauration collective parisienne - accélère et engage un nouveau Plan Alimentation Durable 2022-2027. Il fixe les nouveaux objectifs, toujours très ambitieux, de la restauration collective municipale : entièrement bio et durable, 75 % de denrées labellisées bio, entièrement de saison et pour 50 % produites à moins de 250 kilomètres de Paris.

Les deux précédents Plans Alimentation Durable ont permis de passer d'un taux de 8 % de denrées durables dans les assiettes des cantines parisiennes en 2008, à 53 % en 2020. En outre, Paris est le premier acheteur public de denrées labellisées agriculture biologique.

Le Plan Alimentation Durable est le fruit d'un travail de co-construction mené avec les mairies d'arrondissement et l'ensemble des gestionnaires de la restauration collective municipale. Il se décline en 12 et 24 fiches actions regroupés en 3 axes :

1. Des cantines qui préservent le climat et la biodiversité ;
2. Des repas bons au goût et pour la santé ;
3. Des équipes et des convives moteurs du Plan Alimentation Durable.

Des cantines qui préservent le climat et la biodiversité

Ce Plan s'articule pleinement avec la politique agricole et alimentaire de Paris et pourra bientôt profiter d'AgriParis, nouvel opérateur initié par la Ville, lequel accompagnera et facilitera l'organisation de filières durables à destination de la restauration collective d'abord, in fine à l'ensemble des personnes qui se nourrissent chaque jour sur le territoire parisien.

- 75 % des aliments labellisés bio, 100 % de saison, dont 50 % produits et transformés à moins de 250 km de Paris ;
- 2 repas végétariens par semaine pour toutes et tous et le déploiement d'alternatives végétariennes quotidiennes afin que 40 % des repas servis soient végétariens ;
- De la viande, des produits laitiers, des œufs bio ou labellisés et issus d'élevages exigeants en termes de bien-être animal et des poissons issus de pêches et de piscicultures responsables ;
- Une valorisation locale de 100 % des déchets alimentaires pour mettre fin à l'incinération des bio-déchets.

Les berges de Seine,
© Joséphine Brueder

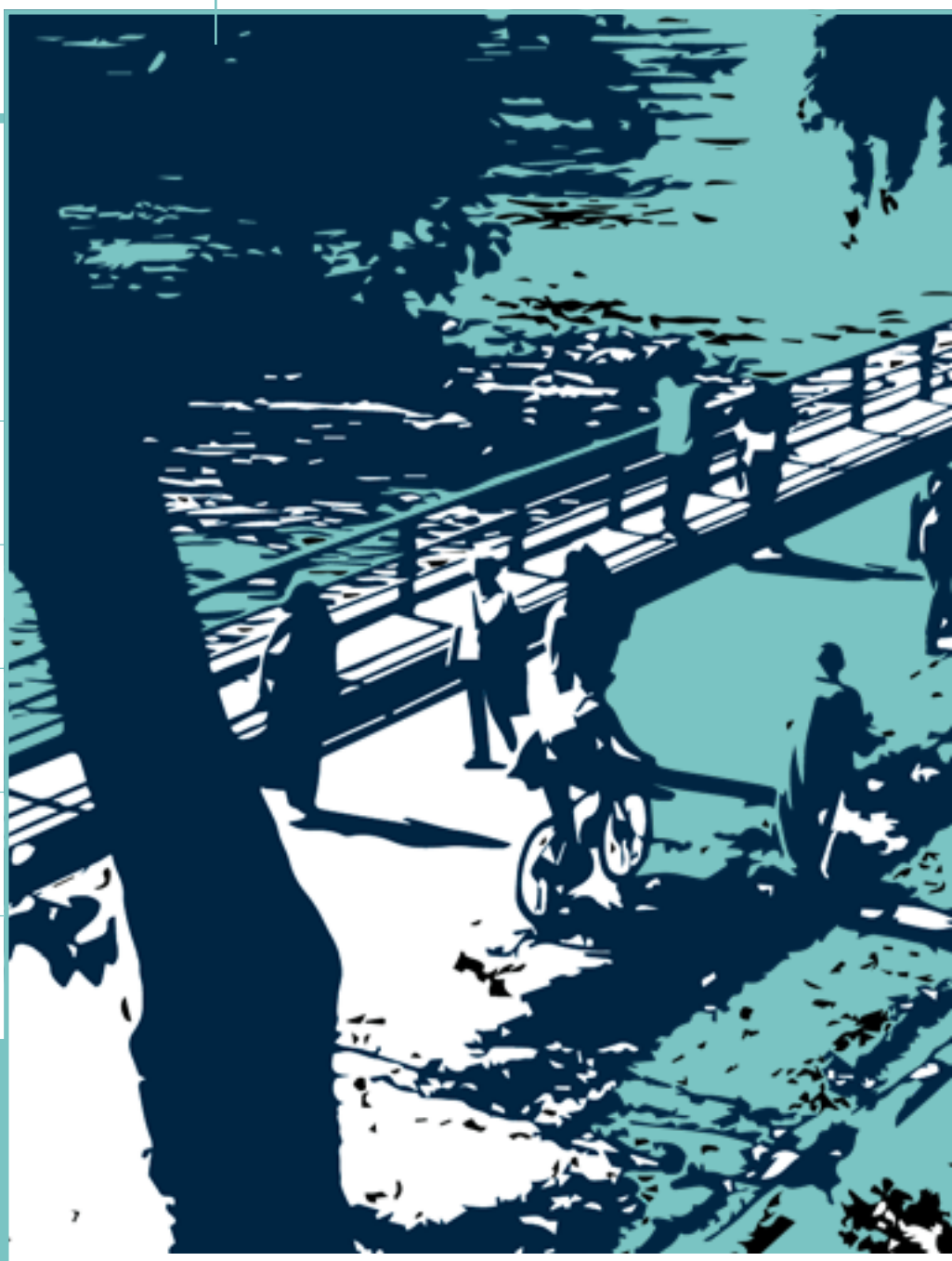

Indices journaliers de qualité de l'Air ATMO en 2021

5 jours
Bonne

281 jours
Moyenne

55 jours
Dégradée

24 jours
Mauvaise

0 jour
très mauvaise

0 jour
extrêmement mauvaise

Épisodes de pollution

En 2021, le nombre d'épisodes de pollution est en baisse par rapport aux années précédentes.

Dix dépassements du seuil d'information pour les particules PM10 ont été enregistrés en période hivernale et une seule journée de dépassement du seuil d'information en ozone lors de la période estivale, soit le nombre de jours d'épisodes le plus bas de ces dix dernières années.

Améliorer la connaissance de la qualité de l'air : le bilan des études menées

La Ville a mené avec Airparif une étude sur les gains d'émissions nécessaires pour respecter les seuils réglementaires.

Cette dernière a montré que malgré la baisse des concentrations en polluants atmosphériques constatée ces dernières années, celles-ci restent supérieures aux valeurs limites réglementaires pour le NO_2 et aux seuils intermédiaires recommandés par l'OMS en particules fines. Pour respecter la valeur réglementaire de 40 µg/m³ partout sur tout le territoire en NO_2, il est nécessaire de baisser de 60 % les émissions du trafic routier, ce qui correspond au scénario de ZFE interdisant les véhicules jusqu'au Crit'air 2 (dont tous les Diesel), sauf pour les poids-lourds. Fin 2022, une nouvelle étude évalue l'ampleur des baisses nécessaires au respect des nouvelles recommandations de l'OMS publiées en septembre 2021.

Bilan 2021 de la qualité de l'air

AVEC LA REPRISE progressive des activités, les concentrations enregistrées pour 2021 ont légèrement augmentées par rapport à l'année précédente, mais restent inférieures à 2019 et s'inscrivent dans la continuité de la baisse des concentrations observées depuis dix ans.

Cette trajectoire de baisse se poursuit grâce à l'impact du renouvellement du parc routier et à la diminution du trafic. Néanmoins, outre l'évolution des motorisations, une importante partie des émissions de particules fines reste l'abrasion des pneus, des freins et de la chaussée. Un hiver peu rigoureux, qui a également limité les émissions du chauffage résidentiel, et des conditions météorologiques favorables, ont favorisés la dispersion des polluants. De plus, en 2021, la période estivale plutôt maussade a limité la formation de l'ozone (O_3). À Paris, l'objectif de qualité a été dépassé au cours de deux journées. C'est moins que les années précédentes où les conditions météorologiques estivales étaient plus intenses.

Évaluation du plan d'action AIR du Plan Climat

Dans le cadre de la candidature conjointe de la Ville de Paris et la métropole du Grand Paris à l'appel à manifestation d'intérêt pour la Feuille de Route Qualité de l'Air de l'ADEME prévoyant une étude afin de mieux connaitre les émissions liées au trafic fluvial en conditions réelles de navigation et d'établir un plan d'actions concerté pour verdir la flotte fluviale, des mesures in situ des émissions de huit bateaux représentatifs du trafic de la Seine, ont été réalisées cette été. La Ville a lancé avec Airparif et Bloomberg Philanthropies une campagne de mesures en février 2022 sur cinq sites parisiens représentatifs (deux proches du trafic et trois en situation de fond). Cette étude est menée afin de mieux connaitre l'exposition du territoire aux particules ultra fines (PUF) et leurs impacts sanitaires. Les résultats devraient permettre de connaitre la variabilité spatiale et temporelle des PUF et les zones nécessitant une surveillance accrue. Une seconde campagne est prévue pour l'été 2023.

Depuis la loi d'Orientation des Mobilités (votée fin 2019) renforçant le volet « air » des Plans Climat Air Énergie Territoriaux, la Ville, accompagnée d'Airparif, a l'obligation de mener l'évaluation de l'ensemble des actions de Paris pour s'assurer qu'elles permettront de respecter les valeurs réglementaires de qualité de l'air d'ici 2025.

Les actions ayant le plus de gains directs d'émissions de polluants atmosphériques quantifiables se partagent entre le secteur de la mobilité et celui du bâti. Dans le premier, la mise en œuvre de la Zone à Faible Émissions et la multiplication des bornes de recharge en carburants alternatifs (électricité, GNV, hydrogène) ont fait évoluer le parc vers des véhicules moins polluants. La qualité de l'air s'est vue améliorée grâce à la réduction du volume de trafic, la mise en œuvre du plan vélo, l'usage des transports en commun et l'augmentation du covoiturage, ainsi que la transformation de la flotte municipale. Dans le second, la rénovation du bâti et la maitrise des usages ont fait largement baissé les consommations d'énergie.

L'objectif 2030 du PCAET est de respecter la valeur guide 2005 de l'OMS pour les PM2.5 (10 µg/m^3) sur toutes les zones habitées du territoire. Ce qui impose une baisse de plus de 60 % des émissions par rapport à 2018 de tous les secteurs (bâti, transports, chantiers, ferroviaires, fluvial, etc.).

Les gains estimés pour 2025 - respectivement de 19 % et de 32 % pour le bâti et les transports - sont inférieurs et montrent que de nouvelles actions sont nécessaires avant 2030. Le constat est identique pour les PM10.

Ainsi, grâce à la mise en place de ces actions, Paris respecte les objectifs nationaux de réduction des émissions et de concentrations à horizon 2025. La Ville de Paris intégrera les éléments de cette étude dans les diagnostics préalables à la révision de son Plan Climat, prévue pour 2024.

ADAPTATION

40,5 °C
enregistré à la station Paris-Montsouris le 19 juillet 2022
(2de journée la plus chaude jamais enregistrée à Paris)

75
cours oasis
en 2021

1 304
îlots de fraicheur urbains dont 161 accessibles la nuit
en 2022

12,9 °C
de température moyenne
en 2021

34 %
d'espace végétalisé sur le territoire parisien
en 2021

531
parcs et jardins en 2022, dont 140 ouverts 24h/24 durant l'été

4e printemps
le plus chaud depuis 150 ans (+ 1,8 °C par rapport aux normales de saison)

Ombrière du square Saint-Eloi,
© Clément Dorval

Recherche sur les Migrations climatiques/environnementales

SI LES CHANGEMENTS environnementaux et les catastrophes ont toujours été des facteurs de migration, il est admis que le changement climatique a, et aura, des répercussions majeures sur la mobilité humaine, en affectant notamment négativement les conditions d'habitabilité de nombreux territoires et les moyens de subsistance de millions de personnes à travers le monde.

Dans une volonté de s'adapter au mieux aux conséquences du changement climatique, la Ville de Paris doit pouvoir mieux comprendre et anticiper les impacts sur les dynamiques migratoires et intégrer à ses politiques la vision de ces migrations comme mesures d'adaptation et vecteurs d'opportunité dans le contexte du changement climatique, afin de préparer au mieux son territoire aux évolutions futures. Dans cette volonté de s'adapter, la Ville de Paris soutient et collabore avec l'Organisation Internationale pour les Migrations et l'Observatoire Hugo dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de recherche « *Migrations climatiques en milieu urbain : enjeux, représentations et inclusion* ».

Ce projet de recherche va s'articuler autour de trois axes :

1. Une analyse de la perception et de la représentation des risques environnementaux et des opportunités en matière de migration par les résidents du territoire parisien voire grand parisien ;
2. Une analyse des défis et opportunités relatifs au développement de politiques urbaines inclusives dans le contexte du changement climatique, intégrant les vulnérabilités spécifiques, et valorisant la contribution des migrants comme des communautés hôtes aux efforts d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes de la ville ;
3. Une analyse prospective sur les migrations climatiques et leurs impacts pour Paris à horizon 2030/2050.

Afin de s'adapter au changement climatique, à l'effet d'îlot de chaleur urbain et aux vagues de chaleur de plus en plus nombreuses, la Ville de Paris a mis en place la stratégie de rafraichissement « Paris Frais ». Cette stratégie repose d'une part sur l'accompagnement de l'ensemble de la population avec une attention particulière pour les personnes les plus vulnérables, et d'autre part sur l'aménagement du territoire parisien.

Convention de recherche sur les migrations climatiques,
© Aurélie Solans

Berges de Seine,
© Clément Dorval

Les coins frais en un clic grâce à la carte des îlots de fraîcheur

Pour connaître l'accessibilité en temps réel de ces lieux de fraîcheur, la Ville a mis à disposition la Carte des îlots de fraîcheur disponible en ligne.

Elle recense les îlots de fraicheur, qu'ils soient permanents (jardins, équipements municipaux, etc.) ou temporaires (brumisateurs, ouvertures nocturnes exceptionnelles de parcs).

La Ville compte fin 2021, 1 304 îlots de fraîcheur accessibles en journée dont 171 étaient accessibles la nuit.

Ainsi, aucun Parisien n'est à plus de 7 minutes de marche d'un espace de respiration de verdure ou d'eau (en journée).

Déploiement d'ombrières expérimentales sur le territoire

Le « *Paris Frais* » propose la mise en œuvre de mesures innovantes dont le développement de zones ombragées, via des solutions alternatives à la plantation d'arbres lorsque celle-ci n'est pas possible.

Ces solutions alternatives sont appelées « ombrières ». Elles permettent de limiter l'apport calorique des revêtements et donc de réduire l'accumulation de chaleur. Au total, six ombrières ont été installées dans le 12e arrondissement pour être testées tout l'été, sur quatre sites : la place du Bataillon du Pacifique, le square Saint-Eloi, le jardin de Reuilly et la cour de l'école Baudelaire. Ce nouveau mobilier a été particulièrement apprécié sur la place du Bataillon du Pacifique, lieu d'attente et de rencontre au niveau de la station de métro Bercy. Une enquête en ligne auprès de deux cent cinquante répondants a montré que les usagers étaient globalement satisfaits, 75 % trouvant le dispositif utile. L'évaluation thermique a permis de constater un gain de 10 à 15 °C sur les températures des revêtements protégés par l'ombrière par rapport à ceux exposés en plein soleil.

Salle rafraîchie dans le 11e arrondissement

Pour rappel, dans le cadre du plan canicule, la Ville de Paris met à disposition des personnes inscrites sur le fichier « REFLEX » des salles rafraîchies. Ces salles se situent dans certains EHPAD et dans les mairies d'arrondissement.

Dans le cadre du programme d'action Paris Frais et de l'exercice de crise Paris 50 °C, les services de la Ville de Paris vont expérimenter dès l'été 2022, une mesure d'accompagnement social à destination du grand public. Il s'agira d'expérimenter de nouvelles modalités d'ouverture de deux salles rafraîchies en Mairie d'Arrondissement pour faire face au besoin de rafraîchissement de l'ensemble de la population et à l'augmentation (en fréquence et en nombre) des vagues de chaleur.

Exercice « Paris à 50 °C »

Au regard du contexte climatique, en complément des actions qu'elle déploie en matière de lutte contre le changement climatique et d'adaptation au changement climatique, la Ville de Paris souhaite préparer son territoire et ses habitants à un scénario de chaleur extrême (dôme de chaleur à 50 °C) en lançant un exercice de crise « Paris 50 °C », qui se déroulera en octobre 2023.

Il doit permettre d'analyser finement les conséquences d'un tel évènement sur la vie des Parisiens, des acteurs économiques et la fluidité des décisions et de tout l'écosystème parisien. À dix mois de la réception du plus grand évènement médiatique et touristique de la capitale, il est fondamental de s'assurer que l'impact soit le moindre possible pour la protection de tous et de toutes. L'exercice de crise sera scindé en deux temps, un premier temps d'exercice sur table qui se tiendra tout début octobre 2023 puis un second temps d'exercice in situ qui se tiendra quant à lui sur une journée le 13 octobre, date de la journée nationale de la résilience. La démarche pourrait être labellisée par l'État dans le cadre de l'AAP lancé annuellement à cette occasion.

Une mission pour évaluer ce qui peut être amélioré

La mission d'information et d'évaluation (MIE) travaillera sur trois objectifs.

Le premier consistera à s'informer de ce que disent les climatologues et les praticiens de l'adaptation. Cette MIE examinera ensuite les stratégies actuelles de Paris et celles qu'elle envisage pour évaluer « ce qui peut être amélioré, ce qui est peut-être totalement absent » ou « contre-productif » ainsi que « l'adéquation des moyens ». Il s'agira aussi d'aider la ville à mieux vivre dans un climat avec des canicules plus longues, plus intenses, plus fréquentes.

Végétalisation de l'avenue Bourdon, 4e,
© Sonia Yassa

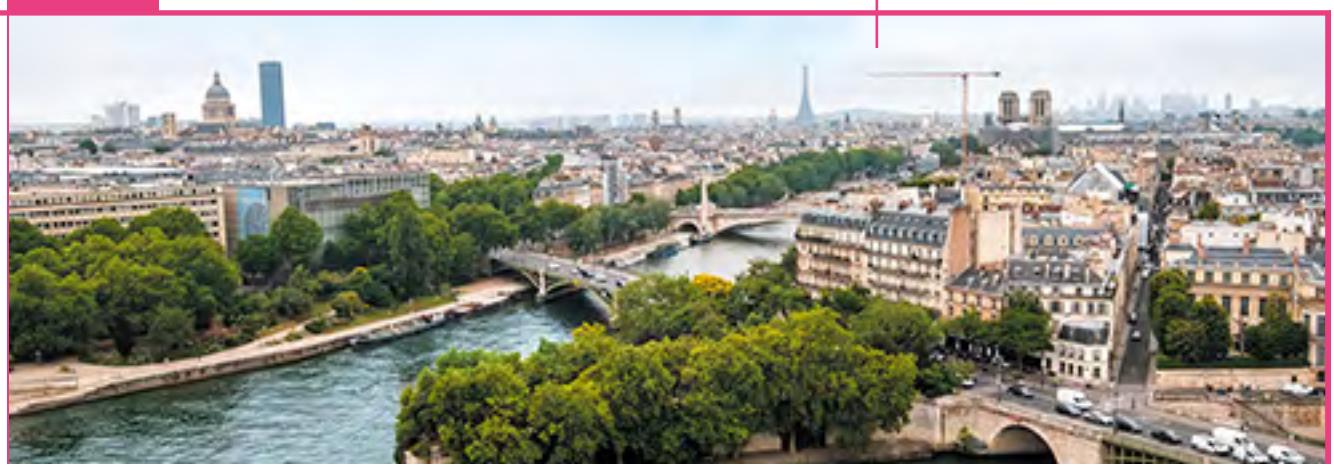

Vue semi-aérienne de la Seine,
© Clément Dorval

Des fontaines innovantes pour rafraîchir les usagers

Le rafraîchissement de la ville pendant les pics de chaleur est un défi majeur de la Ville de Paris.

Pour le relever, Eau de Paris a imaginé et conçu, avec l'aide de ses prestataires, des fontaines « deux en une » : des dispositifs ludiques qui associent distribution d'eau pour la boisson et brumisation.

Cinq fontaines Wallace ont été équipées en 2021 d'un système de brumisation invisible, conçu par les équipes d'Eau de Paris. En cas de forte chaleur, la brumisation se déclenche automatiquement toutes les quatre minutes. 97 % des usagers jugent le dispositif des fontaines deux en une avec brumisateur utile voire indispensable. D'ici 2026, une cinquantaine de fontaines Wallace devraient être équipées de ce système.

Installation de batardeaux

Les 13 et 21 juin 2022, afin de prévenir d'éventuelles crues, les montages de deux batardeaux - barrage provisoire destiné à la retenue d'eau dans des zones à risques - ont eu lieu respectivement sur le quai François Mitterrand (1er) et le passage souterrain Villiot. Ce dernier est monté quasiment chaque année en conditions réelles.

Vue depuis un bâteau,
© Clément Dorval

Le schéma directeur d'eau non potable (2022-2034)

Le nouveau schéma directeur eau non potable couvrant la période 2022-2034 a été adopté en Conseil de Paris en juin 2022.

Le nouveau schéma directeur permet de réaffirmer les valeurs et ambitions pour le service de l'eau non potable et de fixer les grandes orientations stratégiques afin de guider les actions jusqu'en 2034. Il s'agit donc de poursuivre la pérennisation amorcée dans l'ancien schéma directeur, en prenant en compte le contexte du changement climatique et la nécessité pour les services d'adapter leurs pratiques. Les grandes orientations de ce schéma directeur intègrent notamment une subvention exceptionnelle de 10 millions d'euros de la Ville de Paris, qui vient s'ajouter au plan pluriannuel d'investissement de 26,7 millions d'euros d'Eau de Paris pour la période 2021-2026, portant les investissements sur cette période à un montant total de 36,7 millions d'euros.

464 168 m³ d'eau potable produite par jour en 2021	**201 234 m³** d'eau non potable produite par jour en 2021	**1 220** fontaines à boire en 2022	**1 240** points d'eau potable sur le territoire en 2022

35 284	454,4 ha	128,6 ha	3,9 ha	167
arbres plantés depuis janvier 2021	de parcs et jardins ouverts (oct. 2022)	de murs et toits végétalisés (oct. 2022)	de végétalisation livrés sur l'espace public depuis 2021	jardins partagés, pédagogiques et solidaires (oct. 2022)

Les actualités de la végétalisation en 2021

Le renforcement de la végétalisation de la Ville se traduit par la plantation de nouveaux arbres, l'ouverture au public d'espaces verts supplémentaires, avec notamment la création de nouveaux jardins, mais aussi la végétalisation du bâti (murs et toits). Il existe une distinction entre la végétalisation de l'espace public (au sol) de la végétalisation du bâti (toits et murs végétalisés).

Entre le 1er janvier 2021 et octobre 2022, 23 857 m² d'espaces verts ont été créés dont 12 000 m² relatif au Parc Martin Luther King et 2 767 m² d'extension de jardins, ouverts à tous les usagers. En octobre 2022, il y a actuellement 151 jardins partagés ouverts au public et 16 jardins pédagogiques, soit 167 jardins partagés, pédagogiques et solidaires (avec 4927 m² de création supplémentaire depuis 2021). La plantation d'arbres sur l'espace public participe également à cette démarche de végétalisation. Il n'est pas possible d'additionner les plantations à un stock d'arbres existant. La Ville distingue toujours le nombre de plantations nouvelles et le patrimoine arboré car les arbres font aussi l'objet d'abattage. Le territoire parisien compte plus de 500 000 arbres dont plus de 300 000 dans les Bois. Les arbres sont plantés sur la voirie (arbres d'alignement), mais aussi sur les talus du périphérique ou encore dans les écoles de la ville, où se développent des vergers avec la plantation d'arbres fruitiers. Entre le 1er janvier 2021 et octobre 2022, 35 284 nouveaux arbres ont été plantés.

Adapter la végétalisation au climat de demain, l'étude Arbres et Climat avec SESAME

Afin d'accroître la résilience du territoire, la ville de Paris s'est fixé des objectifs ambitieux de végétalisation (170 000 arbres plantés et cent hectares végétalisés d'ici 2026).

L'adaptation des essences au changement climatique et notamment aux futurs épisodes de sécheresse est un élément clé d'une végétalisation réussie. Dans ce contexte, deux études sont en cours :

- L'étude « Arbres et Climat », lancée en 2018, vise à apporter des réponses aux problématiques liées à l'adaptation de l'arbre dans la ville de demain. Elle compare différentes essences d'alignement en évaluant leur résistance à la sécheresse et leur potentiel de rafraîchissement. Les résultats à venir de cette étude, permettront de choisir les essences les plus résistantes au changement climatique et procurant le plus de fraîcheur en ville pendant l'été ;
- L'adaptation de l'outil SESAME au contexte francilien vise à objectiver et quantifier les services écosystémique rendus par les arbres et arbustes en ville. Initialement développé par la ville de Metz et le Cerema, l'outil SESAME permet de qualifier la palette végétale locale, les services écosystémiques rendus par chaque essence (impact sur la qualité de l'air, régulation du climat local, adaptation au changement climatique, impact sur le paysage urbain, accueil de la biodiversité, etc.) ainsi que les potentiels aspects négatif en milieu urbain (allergies, racines superficielles, etc.). La ville de Paris, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis, a lancé l'adaptation de cet outil au contexte francilien qui sera disponible en 2023.

Escapade nature autour de Paris,
© Clément Dorval

Conférence "Adapter nos villes au changement climatiques, les jeux de 2024, un accélérateur de la transformation de Paris", Pavillon de l'arsenal, © Guillaume Bontemps

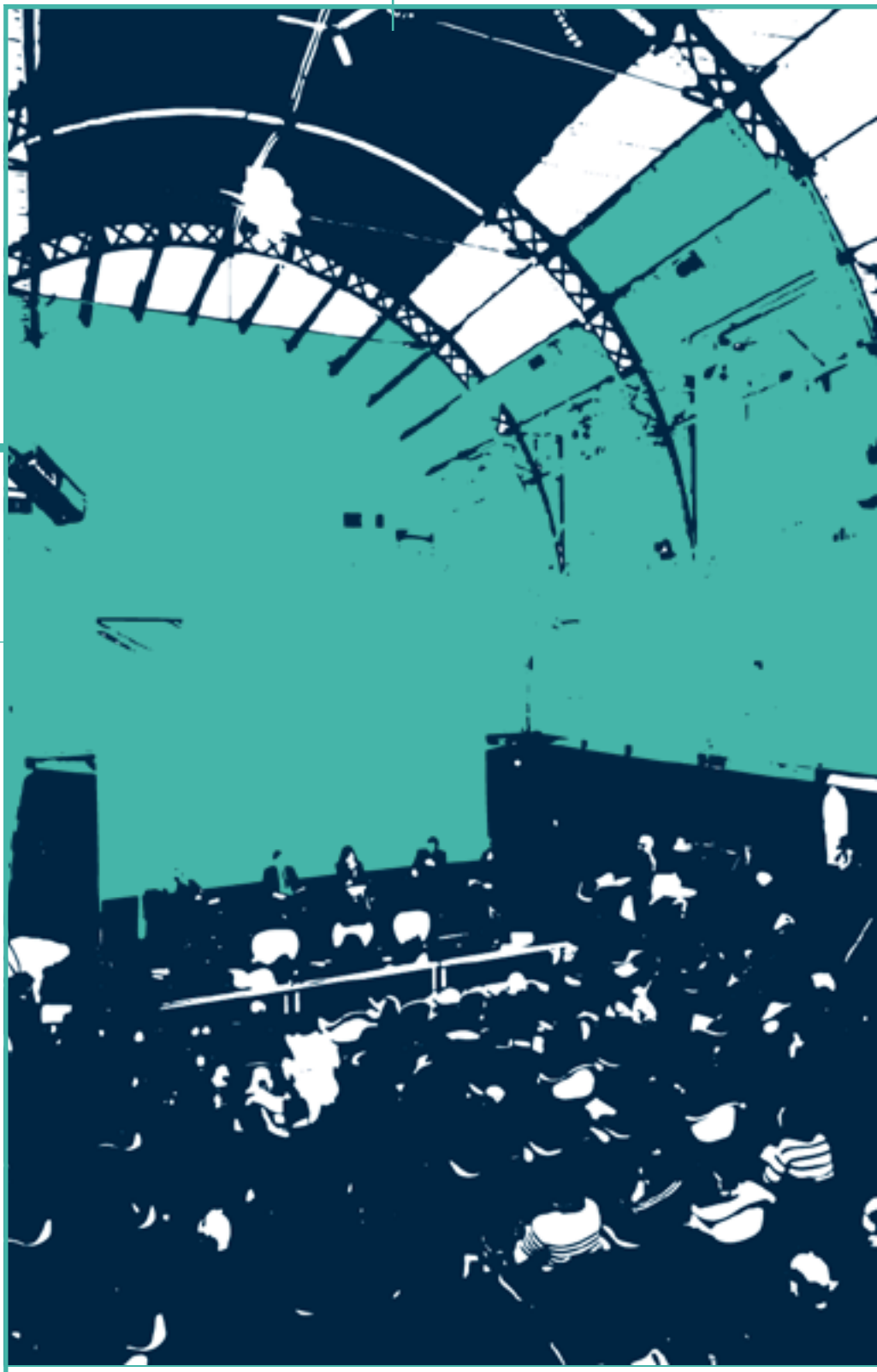

CDP DISCLOSER 2022 CITIES

Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie

Action judiciaire contre TotalEnergies

En septembre 2022, les Villes de Paris et New York ont rejoint la coalition de 6 associations et de 16 collectivités territoriales qui ont assigné TotalEnergies en justice pour manquement à son devoir de vigilance en matière climatique. La coalition demande au Tribunal judiciaire de Paris d'enjoindre TotalEnergies de reconnaître les risques générés par ses activités et de lui imposer d'adopter des trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre compatibles avec les grands objectifs climatiques internationaux.

La COP des villes : les maires mobilisés pour le climat à Abidjan

FAIRE ENTENDRE la voix des villes et leur rôle déterminant dans la lutte contre le réchauffement climatique : c'était l'objectif de la COP des villes qui s'est tenue à Abidjan ces 1er et 2 juillet.

À l'invitation de Anne Hidalgo et de Robert Beugré Mambé, gouverneur d'Abidjan, des maires du monde entier ont échangé pendant deux jours sur les solutions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux défis de l'atténuation et de l'adaptation auxquels font face les villes. Ce sommet a réuni plus d'une centaine de maires du monde entier dont une majorité du continent africain. À quelques mois de la COP27 en Égypte, les deux jours de débats ont fait entendre la voix des villes et leur rôle fondamental dans la réussite de l'Accord de Paris. La COP des Villes s'est conclue par la signature par plus d'une soixantaine de maires du « Manifeste d'Abidjan » portant engagement des collectivités mais aussi requête auprès des États et de l'ONU. La Maire de Paris a d'ores et déjà annoncé une seconde édition pour 2023.

AMI 100 villes

Paris intègre le programme « *100 Villes climatiquement neutres* » ou « *100 Smart and neutral cities* ».

Elle a été sélectionnée jeudi 28 avril 2022 par la Commission européenne parmi 377 communes candidates. Ce programme animé par la plateforme Net Zéro Cities, va permettre à Paris d'accélérer son action climatique et de bénéficier des meilleurs savoir-faire européens dans les années à venir.

La Mission Villes inaugurée par l'Union européenne (UE) est une nouveauté du programme de recherche et d'innovation « Horizon Europe ». Il s'agit d'un un programme d'intégration et d'accélération avec le double objectif d'atteindre la neutralité climatique de 100 villes européennes en 2030 et de toutes les villes européennes en 2050. La Mission Villes recevra 360 millions d'euros de financement d'Horizon Europe sur la période 2022-2023 afin d'amorcer les programmes d'innovation vers la neutralité climatique d'ici 2030.

La Ville de Paris a été « Global Finalist » de l'OPCC 2022

La Ville de Paris a été sélectionnée parmi les finalistes mondiaux du One Planet City Challenge (OPCC) 2022.

Organisée par le WWF, Il s'agit d'une compétition amicale entre plus de 280 villes de plus de 50 pays. L'objectif étant d'évaluer leur politique de lutte et d'adaptation au changement climatique et de saluer les villes qui allient ambitions et actions.

La politique climatique parisienne a été finement analysée par un jury d'experts pluridisciplinaires sur la base du questionnaire CDP 2021. Paris a de nouveau été saluée par le jury pour son leadership comme l'une des villes les plus performantes au niveau mondial en matière de Plan Climat.

Carbon Disclosure Project (CDP)

Paris est l'une des 91 villes à avoir reçu la meilleure note en matière d'action en faveur du climat de la part du CDP, une organisation à but non lucratif dédiée à l'impact environnemental. Seulement 10 % des villes qui ont été évaluées en 2022 ont obtenu un A. Conçue pour aider les villes à intensifier leur action et leurs ambitions en matière de climat, la liste A du CDP est basée sur les données du système de reporting CDP.

Centre de production horticole,
© Clément Dorval

4e obligation verte et sociale

émise pour un montant de 300 millions d'euros
en 2021

La Ville de Paris fait également figure de

ville pilote

dans le cadre d'un groupe de travail mené par le C40, un réseau international de villes engagées pour le climat. La Ville de Paris nourrit les réflexions du groupe autour des budgets climat à travers son expérience sur l'évaluation climat du budget.

Elle a notamment participé à l'étude « Climate budgeting : Transforming governance to mainstream climate action » produite à l'automne, en amont du sommet international du C40 à Buenos Aires (du 19 au 21 octobre 2022).

ÉVALUATION CLIMAT

des Comptes Administratifs de la Ville de 2019 à 2021

Légende des investissements :

- Très favorable
- Plutôt favorable
- Neutre
- Indéfini
- Défavorable

• CA 2019 = 4 390 millions d'€

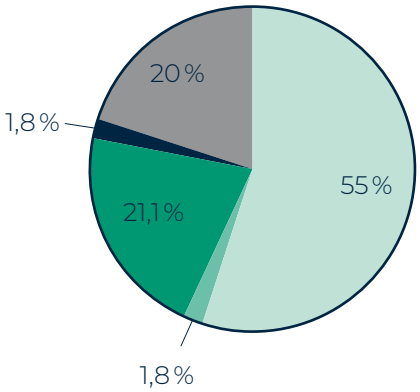

• CA 2020 = 4 075 millions d'€

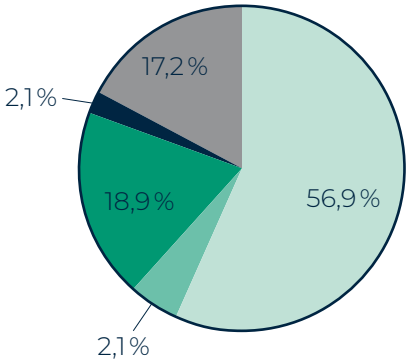

• CA 2021 = 3 953 millions d'€

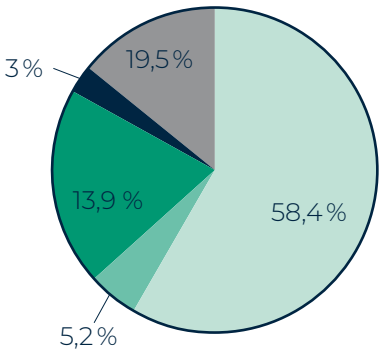

Évaluations climatiques des comptes administratifs 2019-2021
@ Ville de Paris, DTEC

Centre de production horticole,
© Clément Dorval

Évaluation climat du budget

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Paris a conduit en 2022 une évaluation climat de son compte administratif de l'année passée. Cette analyse, s'appuyant sur la méthodologie élaborée par l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE), permet d'identifier les dépenses locales qui contribuent aux objectifs climatiques que la Ville s'est fixée. L'impact de chaque poste de dépenses sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre est apprécié selon cinq catégories : très favorable, plutôt favorable, neutre (sans effet significatif sur le climat), défavorable, ou indéfini. Sur le dernier exercice portant sur le compte administratif 2021, 3,95 milliards d'euros ont été analysés. Ainsi, l'impact carbone de 86 % des dépenses a pu être évalué.

Les résultats mettent en évidence la contribution croissante de la Ville de Paris à la lutte contre le changement climatique, les dépenses favorables de la collectivité augmentant d'année en année. Si l'impact d'une partie des dépenses reste « indéfini », ce pourcentage tend à diminuer, passant de 20,0 % en 2019 à 17,2 % en 2020 et 13,9 % en 2021. Chaque année, l'implication des différentes directions opérationnelles de la Ville ainsi qu'un travail rigoureux de consolidation de la méthodologie renforcent la précision des résultats. En 2022, un outil informatique a été développé en interne afin de faciliter et automatiser le processus de traitement et d'analyse des données. Par ailleurs, suite à des échanges avec d'autres collectivités via le réseau France Urbaine et grâce aux évolutions méthodologiques proposées par I4CE, une classification des dépenses de personnel au prorata de la coloration des activités a fait l'objet d'un travail d'approfondissement. En effet, bien que représentant un quart des dépenses de la Ville en 2021, la rémunération des salarié·e·s était jusqu'à présent écartée de l'évaluation climat du budget. En conséquence, la contribution des agents de la Ville à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ne se voyait pas valoriser. En parallèle, des travaux d'extension de l'évaluation à d'autres budgets de la Ville sont en cours. Un premier travail de construction d'une évaluation climat du budget participatif sera proposé par la Ville. Cet exercice supplémentaire vise à affiner les résultats de l'évaluation du budget global en menant une analyse approfondie des plus de quarante millions d'euros de dépenses associés au budget participatif. Ce travail constitue en outre une opportunité de valoriser l'impact climat des projets votés et de sensibiliser les citoyen·ne·s en intégrant les résultats sur la plateforme dédiée au budget participatif de la Ville. Le budget annexe des Transports Automobiles Municipaux représente quant à lui un enjeu climatique conséquent de par l'ampleur de la flotte automobile de la Ville et les dépenses de carburant que cela implique. Auparavant exclu de la méthode générale, un chantier s'ouvre fin 2022 afin de procéder à une première analyse sur la base du compte administratif 2021 des TAM. L'enjeu est de mettre en avant les efforts de décarbonation inscrits dans les plans pluriannuels d'achats de véhicules.

Coopérative carbone locale

La Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris se sont lancés dans la création d'une Coopérative Carbone Territoriale et ont validé une souscription d'un même montant de deux cent mille euros au capital de la société durant leurs conseils respectifs d'octobre 2022.

En tant qu'intermédiaire entre financeurs et porteurs de projets, la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris permettra aux acteurs de la transition en quête de financements de mettre en avant leurs actions et proposera à chacun – institutions, entreprises, fédérations, organisateurs de grands événements et citoyens – de contribuer financièrement au développement de ces projets. Elle activera plusieurs leviers pour valoriser économiquement les projets : la compensation carbone (via le label Bas-Carbone), les Certificats d'Économie d'Énergie et le financement participatif. D'autre part, un marché a été lancé en octobre 2022 pour le développement d'un label local, offrant des opportunités pour financer des projets urbains tout en apportant suffisamment de garanties et de rigueur sur l'intégrité environnementale des projets. Son lancement est prévu pour le début d'année 2023.

MOBILISATION

Soirée de lancement de la révision du Plan Climat,
© Arnaud Cami

10 000
abonné·e·s à
la Lettre du Climat

16 650
élèves sensibilisés
à l'Académie du Climat

40 000
Volontaires de Paris

L'Académie du Climat

L'Académie du climat a ouvert ses portes le 15 septembre 2021. Prioritairement dédiée aux jeunes de 9 à 25 ans, l'Académie du Climat est pensée comme le lieu de référence pour informer, sensibiliser, former et mobiliser les jeunes autour de questions socio-environnementales. Elle a également pour mission d'accompagner ceux qui souhaitent se mobiliser, conduire des projets concrets et trouver des espaces de rencontres et d'échanges, pour passer à l'action.

Soirée de lancement de la révision du Plan Climat, © Arnaud Cami

Plus de 10 000 inscrits à la Lettre du Climat

IL Y A ENVIRON quarante mille Volontaires de Paris et la lettre du climat s'adresse aujourd'hui à plus de dix mille citoyen·ne·s souhaitant se mobiliser pour le climat à Paris. Différentes rubriques (À la une, Participez, On en parle, J'agis à mon échelle, Le Saviez-vous ?, Le climat, le monde et moi, Encore plus d'idées ?) proposent à la fois des actualités, des informations pertinentes, des ateliers, des formations et des missions relatives au climat.

En cette année particulièrement chaude et dans le cadre de la stratégie Paris Frais, plusieurs missions ont été proposées par la Ville aux Volontaires :

- Les 12 et 28 juillet, une trentaine de participants ont pu découvrir le parcours fraicheur du 12e arrondissement. Les parcours fraicheur ont pour objet de faire connaitre les dispositifs existants ou récemment mis en œuvre par la Ville de Paris afin d'adapter le territoire au changement climatique ;
- Un atelier « *mission canicule : comment et à quoi nous préparer* » a été organisé le 16 juin dernier et comptait une vingtaine de participants ;
- Grâce à un QRcode disposé sur chacune des 6 ombrières du 12e arrondissement, les Volontaires ont pu évaluer et donner leur avis sur le dispositif. À partir de ces résultats, la Ville pourra améliorer sa stratégie ;
- Une nouvelle Conversation climatique - Climat et Numérique - s'est tenue le 2 février à l'Académie du Climat afin de comprendre les enjeux et impacts du numérique sur le climat. Dans le même thème, un atelier fresque du numérique a été organisé le 12 mars à l'Académie du Climat regroupant une trentaine de participants ;
- Paris prend l'air : Le 14 septembre 2022, les Volontaires seront formés à la question de la qualité de l'air à Paris et pourront participer à une mission de mesure des particules fines grâce à des capteurs qui seront mis à leur disposition. Cet évènement fait suite à « *Découvrir la qualité de l'air dans le quartier Maine-Montparnasse* » qui comptait une dizaine de participants. ;
- La Ville organise le 4 août avec Météo France une visite de la station Montsouris et propose un atelier projection climat éthique avec une quinzaine de participants.

Le Budget Participatif

C'est le rendez-vous annuel de la démocratie locale. En 2022, une campagne d'idéation numérique a permis aux habitant·e·s de déposer leurs projets sur la plateforme dédiée. Les projets déposés pour l'édition 2022 ont été soumis au vote à partir du 8 septembre. Au total 204 projets lauréats. Parmi ces derniers, le projet « îlots de fraîcheur pour faire face aux canicules » a été plébiscité pour un montant de 4 millions d'euros. Ce projet vise à préserver les îlots de fraîcheur existants et à développer de nouveaux parcours de fraîcheur dans l'espace public parisien. Pour l'édition 2022, 62 projets votés pour 82 millions d'euros. Ils ont été 142 122 à voter au Budget Participatif de Paris 2022, soit une hausse de 33 % par rapport à 2021. 73 425 élèves ont participé au Budget Participatif des écoles et des collèges.

Signature de Paris Action Climat Biodiversité,
© Noëlla Nilsson

Mobilisation des acteurs économiques

Paris Action Climat Biodiversité est un réseau d'entreprises signataires et engagées en faveur des objectifs du Plan Climat et Plan Biodiversité. Il est le fruit de la refonte du dispositif Paris Action Climat, né en 2012.

Cette refonte a été entérinée par le vote à l'unanimité du conseil de Paris de juillet 2022. Cette évolution du contrat partenarial entre la Ville et les acteurs privés du territoire est partie de la nécessité de recentrer le dispositif sur les objectifs de la Ville en matière de transition écologique, afin de mesurer concrètement les actions menées par les signataires sur le territoire parisien. Il s'agit donc de passer d'une logique de reporting à une logique d'actions. Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été ouvert de juillet à septembre 2022 afin d'accueillir de nouvelles structures parisiennes. C'est 23 candidatures reçues et une quinzaine sélectionnées pour intégrer le club. La cérémonie officielle de signatures s'est tenue le 22 novembre 2022 à l'Académie du Climat.

Aide et outils aux commerçants

Le site Paris Commerce énergie a été actualisé, prenant en compte notamment les évolutions des prix de l'énergie, mais également proposant une page dédiée recensant les aides financières auxquelles les commerçants peuvent accéder.

Défi Déclic

Le défi Déclic vise à accompagner les Parisien·ne·s qui souhaitent s'engager concrètement pour le climat à leur échelle. Réduire ses déchets, limiter le gaspillage d'eau potable et maîtriser son énergie sont les engagements piliers de cette aventure écologique, ludique et conviviale de 5 mois. L'édition 2022 comptait une quinzaine de participants. Pour la prochaine édition, la Ville a pour volonté de grouper les Volontaires dans une équipe pour créer un effet de groupe. Elle sera plus axée sur l'eau et l'énergie avec moins d'événements proposés mais un accompagnement renforcé. L'outil Nosgestesclimat de l'Association Bilan Carbone sera intégré pour permettre d'élargir les sujets abordés. Prochaine édition prévue d'octobre 2022 à mai 2023.

La révision du Plan Climat

LA VILLE DE PARIS est engagée depuis quinze ans, avec les Parisiennes et les Parisiens, dans une action ambitieuse et déterminée pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, adapter son territoire au climat qui change, et protéger ses habitant·e·s.

Le 15 septembre, c'est un nouveau chapitre de l'action climatique qui s'est ouvert, avec le lancement de la révision du Plan Climat ! L'objectif : faire plus vite, plus local et plus juste, pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et adapter Paris aux changements climatiques. Il s'agit aujourd'hui de construire ce plan d'actions opérationnel d'ici 2030 qui permettra de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre, de 35 % les consommations d'énergie et d'atteindre 45 % d'énergies renouvelables et adapter Paris aux changements climatiques. Ce travail sera mené au sein de la Ville de Paris, mais aussi avec les collectivités partenaires, les acteurs économiques du territoire, des jeunes et des experts, et, surtout, avec les Parisiennes et Parisiens. La révision du Plan Climat s'est ainsi ouverte sur une première période de concertation (septembre-décembre) qui permet de recueillir les contributions des parties prenantes pour identifier les freins et les leviers d'actions et formuler des propositions pour renforcer la politique climatique parisienne. La Ville de Paris invite ainsi l'ensemble des Parisiens et Parisiennes - citoyens, entreprises, associations, ONG - à formuler des propositions pour contribuer à l'élaboration et à la réussite du nouveau Plan Climat de Paris.

La soirée de lancement à l'Académie du Climat le 15 septembre a réuni plus de trois cent personnes. Au cours de cette soirée il s'agissait de comprendre les enjeux avec des expert·e·s dans le cadre de nombreux ateliers, échanger avec les élu·e·s parisien·ne·s, découvrir le programme des trois mois de concertation, et proposer ses idées pour le Plan Climat 2024-2030. Au programme, une ouverture par Emmanuel Grégoire, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques, et Dan Lert, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie ; des tables-rondes et interviews avec des élu·e·s et des expert·e·s autour de questions qui divisent (« Faut-il peindre les toits parisiens en blanc ? », « Peut-on encore se permettre de manger de la viande ? », etc.), des ateliers (Agence Parisienne du Climat, Propreté, Association pour la Transition Bas carbone, coloriage de fresque, Eau de Paris, Fresque de la biodiversité, etc.), des diffusions de courts-métrages ou encore une inauguration de l'exposition photo climat de Nicolas Henry « Notre empreinte ». Plus de 80 événements (balades urbaines climat, ateliers participatifs, conférences, événements festifs, etc.) ont enrichis la programmation locale dans les différents arrondissements parisiens sur la fin d'année 2022, complétant ainsi le dispositif en ligne sur decider.paris.fr.

▹ Plus vite

Face à l'urgence, il nous faut accélérer, pour réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre et nos polluants atmosphériques, tout en adaptant le territoire aux effets du climat qui change pour protéger les Parisiens.

▹ Plus local

La transition se mène à l'échelle de chaque quartier et s'observe dans la rue, sur nos places, dans nos jardins. Ensemble : mairies d'arrondissement, habitants, étudiants, commerçants, entrepreneurs, chercheurs, associations, imaginons des actions pour le climat à l'échelle la plus locale.

▹ Plus juste

À Paris comme ailleurs, les personnes les plus vulnérables sont aussi les plus touchées par les effets du changement climatique, par la précarité énergétique, par la pollution de l'air. La lutte contre les inégalités environnementales est une priorité de cette révision du Plan Climat, avec des initiatives renforcées dans les quartiers populaires. La transition écologique doit être une transition juste !

Étude de vulnérabilité de Paris 2022,
© Camille Leplay

• 2022 •

① de septembre à décembre
Concertation du public

• 2023 •

② en janvier
Synthèse des propositions

③ printemps
Consultation citoyenne

④ de mars à mai
Rédaction de la 1ère version du plan

⑤ en juillet
Présentation de la 1ère version du plan au conseil de Paris

⑥ de novembre à décembre
Consultation publique officielle de l'avant-projet de plan

• 2024 •

⑦ en mars
Adoption définitive du Plan Climat 2024-2030

Bilan à Mi-Parcours du Plan Climat

Parmi les documents produits dans le cadre de ce processus réglementaire : un Bilan Mi-Parcours du Plan Climat dresse le bilan **trois ans après son entrée en vigueur**. Ce document fait état des émissions de gaz à effet de serre et des émissions de polluants atmosphériques depuis 2018. Il permet de vérifier l'inscription sur les trajectoires de réduction de gaz à effet de serre des différents secteurs, et permet d'identifier les freins et les leviers à activer pour accélérer la transition écologique à Paris.

Index

Les Liens en +

P.5/43 · https://www.paris.fr/pages/paris-revise-son-plan-climat-21708

P. 17 · https://www.apur.org/fr/nos-travaux/ateliers-boulevard-peripherique

P. 18 · https://cdn.paris.fr/presse/2022/06/16/729667fcd192c69293febc5328c7da15.pdf

P. 22 · https://cdn.paris.fr/paris/2022/03/18/16b52c4474d66ff17502166d811907c9.pdf

· https://www.paris.fr/pages/paris-devoile-son-pacte-pour-la-construction-parisienne-16890

· https://www.paris.fr/pages/reinventer-paris-transformer-les-bureaux-en-logements-16677

P. 23 · https://www.paris.fr/pages/vers-une-nouvelle-esthetique-parisienne-pour-transformer-le-paysage-urbain-15846

· https://capgeo.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=0871e822cd284582a74a277a7d37bd31

P. 25 · https://www.paris.fr/pages/paris-ville-sans-plastique-jetable-d-ici-2024-6931#:~:text=En%202050%2C%20si%20rien%20n,de%20la%20Fondation%20Ellen%20MacArthur).P. 27

P. 27 · https://www.paris.fr/pages/un-plan-alimentation-durable-pour-paris-2705

P. 32 · https://www.paris.fr/pages/profitez-des-parcs-et-jardins-en-nocturne-3594

· https://experience.arcgis.com/experience/b8709aa4ef714e7d870fc39b37883ccb/page/Page-1/

P. 41 · https://www.paris.fr/dossiers/volontaire-du-climat-7#l-agenda-du-climat

· https://f.infos.paris.fr/f/p?q=pJF8khJHNjYj0kiOhtqpVlI6kM0D3NdhgVuegOd4xDwcN8TXnhZ4qrMLsJVxYokaXJN4lbA_EEuhAJOV7_x6xx74Ygiva87UNvbZO__YCLQpUIYPCf-KDGJrhDLjxgpgRK2_ZWpNxoosHrI4-21rsXuUdP0FH4SrqQqrx1nY2qaN27TesopPwG5qGmXd8vcFPkc1zRKldMBhiOuULYtdAn76y7pHW2lRuCA3HehOlIJv7F_NqJfe0QaLJzK83cbi

· https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp

P. 44 · https://defis-declics.org/fr/

Crédits photos

Pour la Ville de Paris, Guillaume Bontemps, Joséphine Brueder, Elsa Chauvet, Frédéric Combeau, Clément Dorval, Jean-Baptiste Gurliat, Noëlla Nilsson, Aurélie Solans et Sonia Yassa.

Merci également à Camille Leplay / Giboulées.com et et Céline Orsingher / APUR.

GLOSSAIRE

A

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Airparif
Association de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France

AMI
Appel à Mobilisation d'Intérêt

APC
Agence Parisienne du Climat

APUR
Atelier Parisien d'Urbanisme

B

Bilan Carbone®
Méthode d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre créée par l'ADEME et gérée par l'Association pour la Transition Bas Carbone.

C

C40
Cities climate leadership group, réseau international regroupant 91 des villes les plus importantes au monde et visant à agir pour le climat.

CEE
Certificats d'Économie d'Énergie

CDP
Carbon Disclosure Project

CPE
Contrat de Performance Énergétique

E

E+C-
Référentiel Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

Empreinte carbone
Ensemble des émissions de gaz à effet de serre (directes et indirectes) d'un territoire selon la méthodologie Bilan Carbone®

ENP
Eau Non Potable

EnR
Énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermie, hydraulique)

EnR²
Énergies renouvelables et de récupération

G

GES
Gaz à Effet de Serre, ensemble des gaz présents dans l'air ayant un impact sur le réchauffement planétaire, incluant notamment : le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4), le protoxyde d'azote (N2O), l'ozone (O3), les gaz fluorés (PFC, HFC, SF6, CFC).

GIEC
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GNV
Gaz Naturel pour Véhicules

GWh
1 Gigawatt-heure
= 1 000 MWh
= 1 000 000 kWh
= 1 000 000 000 Wh
Soit 1 million de kilowatt-heures.

H

Ha
Hectare, mesure de superficie équivalant à 10 000 m²

HQE
Haute Qualité Environnementale

ICU
Îlot de Chaleur Urbain

INSEE
Institut national de la statistique et des études économiques

K

KWh
Kilowattheure, énergie consommée par un appareil d'une puissance égale à 1 kilowatt (1 kW= 1 000 watts) pendant une durée d'une heure (1 kilowatt x 1 heure)

M

MGP
Métropole du Grand Paris

MGP
Marché Global de Performance

MPE
Marché de Performance Énergétique

MWh
1 Mégawatt-heure
= 1 000 kWh
= 1 000 000 Wh
Soit 1 millier de kilowattheures ou 1 million de wattheures.

O

OAP
Orientation d'Aménagement et de Programmation

OMS
Organisation Mondiale de la Santé

P

PADD
Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PCAET
Plan Climat Air-Énergie Territorial

PLU
Plan Local d'Urbanisme

Polluants atmosphériques
Ensemble de gaz et particules présents dans l'air pouvant avoir des impacts sur la santé, incluant notamment : oxydes d'azote (NOx) dont dioxyde d'azote (NO2), particules fines (PM10 et PM2.5), ozone (O3), benzène (C6H6), composés organiques volatils (COV) Composés organiques volatiles biogéniques (COVb).

PPU
Plastique à Usage Unique

R

RIVP
Régie Immobilière de la Ville de Paris

RTE
Réseau de transport d'électricité

S

SEM
Société à économie Mixte

SIAE
Structures d'Insertion par l'Activité Économique

SLIME
Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

SYCTOM
Agence métropolitaine des déchets ménagers, anciennement

T

TAM
Transports Automobiles Municipaux

Z

ZFE
Zone à Faibles Émissions

Merci à l’ensemble des contributrices et contributeurs

Achevé d’imprimé en janvier 2023.
· Imprimerie reprographie DILT ·
Couverture sur papier couché 160g et livret sur papier offset 90g.

BLEU CLIMAT 2022

Rapport annuel du Plan Climat de Paris

Une publication de la Direction de la Transition Écologique et du Climat.

Directeur de publication
François Croquette

Coordination
Elsa Meskel
planclimatdeparis@paris.fr

Crédits photos
Ville de Paris
ou mention contraire

Couverture
Elsa Chauvet

Composition
Arnaud Cami

1ère édition janvier 2023